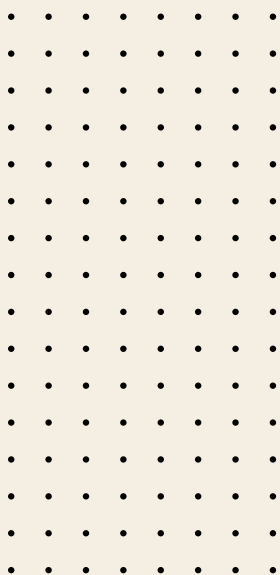
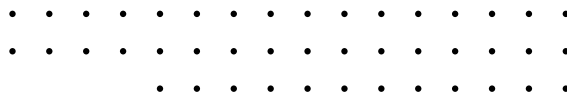


**L'égalité entre les femmes et les hommes
au sein des OGE et dans les processus électoraux :
défis et pistes d'action pour les organismes
de gestion des élections du RECEF**



**RÉSULTATS DE
LA CONSULTATION**
effectuée auprès des membres
du Réseau des compétences
électorales francophones
(RECEF)




REMERCIEMENTS

Ce document est le fruit d'une collaboration entre International IDEA,
les membres du RECEF et son secrétariat général.

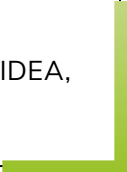


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
MÉTHODOLOGIE.....	5
Questionnaire soumis aux membres du RECEF et entrevues	5
Revue de littérature et données statistiques	5
CHAPITRE 1 Représentation politique des femmes dans les assemblées législatives des États membres du RECEF	9
État des lieux de la représentation des femmes dans le monde	9
État de la situation dans les États du RECEF	10
Les facteurs liés à la représentation politique des femmes dans les États du RECEF	11
Les modes de scrutin et la représentation politique des femmes	12
Les mesures incitatives aux candidatures féminines	13
Le cadre légal comme frein à la participation politique des femmes	15
Les barrières sociologiques à la participation des femmes comme candidates à une élection	16
Quelques études de cas sur la représentation politique des femmes dans les États du RECEF	18
Rwanda	18
Sénégal	19
France	20
Tunisie	21
Canada	23
Québec	24
L'impact des mesures incitatives	25
CHAPITRE 2 Égalité femme-homme dans les processus électoraux	26
Les barrières à l'enrôlement des femmes sur les listes électorales	27
La participation électorale des femmes	28
L'OGÉ sensible au genre dans les étapes du cycle électoral	29
CHAPITRE 3 Égalité femme-homme au sein des OGE	33
Composition dans les OGE du RECEF et chez les agents électoraux	34
Conditions de travail sensibles au genre à l'interne des OGE du RECEF	35
Promotion du genre au sein des OGE du RECEF	36
CONCLUSION : Constats et pistes d'action à envisager	39
RECOMMANDATIONS	42
ANNEXES	43
ANNEXE 1 Explication détaillée de la méthodologie de l'étude des textes	43
ANNEXE 2 Les cinq textes recensés abordant à différents degrés le rôle des OGE en milieu francophone	44
ANNEXE 3 État de situation de la représentation des femmes dans les parlements des États du RECEF	45
BIBLIOGRAPHIE	46

Quelques mots sur le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) est un regroupement de 32 administrateurs d'élections de l'espace francophone (Afrique, Europe, Amérique) favorisant la tenue régulière de scrutins libres, fiables et transparents.

Pour atteindre ce but, il s'emploiera notamment à :

- soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes ;
- favoriser le professionnalisme par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- promouvoir la pleine participation des citoyennes et des citoyens aux scrutins ;
- encourager la recherche relative aux élections ;
- établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF ;
- réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et aider les membres à y faire face.

Le RECEF s'engage par ailleurs à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de sa programmation et auprès de ses organisations membres afin de contribuer à des processus électoraux égalitaires.

Le RECEF, créé dans la ville de Québec en 2011, souligne dix ans d'échange de bonnes pratiques électorales francophones.

Pour en connaître davantage sur le RECEF et ses activités, consultez : recef.org.



Quelques mots sur IDEA International

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir la démocratie dans le monde, laquelle est à la fois une aspiration humaine universelle et un moteur du développement durable. Pour ce faire, nous contribuons à la mise en place, au renforcement et à la protection d'institutions et de processus politiques démocratiques à tous les niveaux. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les processus, acteurs et institutions démocratiques sont non seulement inclusifs et responsables, mais suscitent également un développement durable qui bénéficie à tous.

En quoi consiste notre mission ?

Nos activités se concentrent sur trois grands domaines d'influence : les processus électoraux, les processus d'élaboration de la constitution, ainsi que la participation et la représentation politiques. L'égalité des sexes et l'inclusion, la sensibilisation au conflit et le développement durable sont autant de questions qui sont intégrées dans nos domaines d'intervention. IDEA International œuvre sur plusieurs fronts : il fournit une analyse sur les tendances démocratiques mondiales et régionales ; il produit des données comparatives relatives aux bonnes pratiques démocratiques internationales ; il offre aux acteurs engagés dans les processus démocratiques une assistance technique et contribue au renforcement de leurs capacités en matière de réforme démocratique ; et il engage un dialogue sur les questions qui relèvent du débat public sur la démocratie et sa mise en place.

Où sommes-nous basés ?

Notre siège se trouve à Stockholm et nous avons des bureaux régionaux et nationaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. IDEA International est un observateur permanent auprès des Nations Unies.

INTRODUCTION

Par la création du Forum des femmes, en 2019, le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) souhaitait contribuer à la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles*, adoptée en 2018 lors du XVII^e Sommet de la Francophonie par les chefs d'États et de gouvernements. Cette stratégie invite notamment à « prendre les mesures nécessaires pour intégrer la perspective de genre dans l'ensemble des programmations de la Francophonie institutionnelle » et encourage les États et les gouvernements membres à « intégrer le genre dans leurs politiques publiques et au sein de leurs institutions, politiques et programmes ».

La mission du Forum des femmes consiste à œuvrer au renforcement de la culture égalitaire dans les processus démocratiques. Les membres travaillent de concert sur ces enjeux, guidés et inspirés par les objectifs suivants :

- Contribuer à élaborer et à diffuser une vision « genre » au sein des organismes de gestion d'élections (OGE) ;
- Renforcer les capacités, notamment par la formation et le partage des connaissances ;
- Positionner ce Forum comme la plateforme de leadership pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport a pour objectif de dresser un état de situation sur les enjeux d'égalité dans les processus électoraux propres à la Francophonie, une démarche faisant partie intégrante du plan d'action du Forum des femmes pour la période 2020-2022.

Afin de brosser un portrait complet de ces enjeux, trois grands thèmes sont présentés dans ce rapport, soit la représentation politique des femmes, l'égalité dans les processus électoraux ainsi que l'égalité au sein des OGE. Réalisé avec la collaboration d'International IDEA, des membres et du secrétariat général du RECEF, ce document est alimenté à la fois par une consultation réalisée auprès des membres, par une analyse de données disponibles sur les États membres du RECEF et par une revue des textes et des rapports disponibles sur ces enjeux.

Ce rapport s'adresse principalement aux membres du RECEF et s'inscrit dans les activités de bilan du 10^e anniversaire du RECEF. Il vise principalement à déterminer les enjeux sur lesquels le Forum des femmes pourrait se pencher lors des prochaines années.

MÉTHODOLOGIE

Afin d'obtenir un portrait le plus complet de la situation dans les pays du RECEF, la rédaction de ce rapport a été alimentée par une diversité de sources décrites ci-dessous.

Questionnaire soumis aux membres du RECEF et entrevues

L'information provenant directement des OGE est centrale pour alimenter ce portrait. Ainsi, les membres du RECEF ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne sur différents aspects liés au processus électoral et à leur gestion interne. Les participants ont été appelés à répondre à une vingtaine de questions sur les trois principales thématiques ciblées. La voix des 12 membres ayant répondu est reflétée dans l'ensemble du rapport de façon non nominative afin de préserver l'anonymat. Les répondants proviennent de différentes régions représentées chez les membres du RECEF :

- Amériques – Europe (4)
- Afrique de l'Ouest (4)
- Afrique centrale et Océan indien (4)

Les membres ont notamment été appelés à partager les enjeux qu'ils souhaitent couvrir dans le cadre des activités du Forum des femmes. Ces enjeux ont été pris en compte dans l'élaboration des pistes d'action à envisager.

De plus, des entretiens ont été réalisés avec des représentants de la Commission électorale nationale du Rwanda et de la Direction générale des élections du Sénégal afin de documenter certaines études de cas.

Revue de littérature et données statistiques

En sus des informations pertinentes fournies par les 12 répondants, le Forum a souhaité alimenter l'état de situation avec des informations extraites des bases de données internationales du domaine électoral, dont celle de l'Union interparlementaire, *Parline*. Ces données ont notamment alimenté la rédaction du chapitre sur la représentation politique des femmes dans les États membres du RECEF.

Par ailleurs, le RECEF a souhaité explorer le contenu de la littérature, des rapports ou autres écrits disponibles sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus électoraux et les OGE.

Dans cet exercice, 103 ouvrages¹ datés de 2014 à 2020 ont été répertoriés². Le corpus composé des 103 ouvrages regroupe des écrits en français et en anglais. Il est scindé en trois parties, lesquelles font écho aux critères de recherche préalablement établis par le RECEF, soit :

- Femmes et représentation politique ;
- Femmes et processus électoraux ;
- Femmes et organismes de gestion d'élections.

La plupart des ouvrages traitent de sujets propres aux pays africains, alors que les ouvrages visant les pays européens, les Amériques et le reste du monde représentent l'autre moitié des textes recensés³. Nombre de sujets abordés dans les textes évoquent des réalités ayant des effets variés sur les contextes socioéconomiques et politiques : domination masculine, violence, éducation, inégalités, obstacles, dichotomie entre discours et réalité.

Voici les régions couvertes par les 103 ouvrages (voir la bibliographie à la fin du document) :

- Monde (16)
- Afrique (52)
- Europe (21)
- Amériques (6)
- Canada (12)

Les ouvrages classés sous le thème **Femmes et représentation politique** représentent presque 70 % de la totalité des textes recensés. La majorité des ouvrages qui abordent le thème de la représentation des femmes en politique concerne les pays d'Afrique. Les questions les plus traitées sont celles liées aux défis de premier plan : besoin d'une plus grande représentation des femmes, leviers de participation politique à mettre en place, recours aux lois, besoin d'instaurer des quotas, le rôle de l'appareil gouvernemental et les questions de genre de manière générale.

Les ouvrages classés sous le thème **Femmes et processus électoraux** représentent environ 27 % de la totalité des textes recensés. Ces ouvrages visent majoritairement les pays européens et on y constate que les défis de premier plan en matière d'égalité semblent davantage être intégrés : le principe d'égalité va de soi en théorie, les lois en faveur de l'égalité sont en place, les pratiques gouvernementales intègrent ces enjeux dans leurs pratiques, etc. Les efforts doivent cependant se poursuivre pour améliorer les façons de faire afin d'assurer des processus électoraux pleinement inclusifs.

1. Livres, articles scientifiques, études qualitatives et ethnographies comparées, rapports d'ONG, mémoires de maîtrise, thèses de doctorat, tables rondes, ateliers de formation, enquêtes et sondages, guides parlementaires ou associatifs.

2. Étape menée par le service de la bibliothèque d'Élections Québec.

3. Certains ouvrages réfèrent à deux continents ou pays à la fois.

En ce qui concerne les écrits sur les **femmes et l'organisation interne des OGE**, peu d'écrits ont pu être recensés. Parmi les 103 textes composant cette littérature, 5 textes abordent à différents degrés, de façon explicite ou par mention, le rôle des OGE en milieu francophone (voir l'annexe 2). La rareté d'ouvrages traitant des OGE illustre que les dynamiques d'égalité en matière électorale dans les pays de la Francophonie sont des sujets qui méritent l'attention des chercheurs et des organisations internationales.

Vu sous un angle plus large, les constats émanant de cette revue de littérature font écho aux propos onusiens relatifs à la représentation des femmes en politique, face aux processus électoraux et dans les OGE. En effet :

« (...) la [résolution de l'Assemblée générale de 2011 sur la participation politique des femmes](#) souligne le rôle des femmes dans les processus démocratiques, en réaffirmant que la participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prise de décisions à tous les niveaux est indispensable pour parvenir à l'égalité, au développement durable, à la paix et à la démocratie (...)»⁴.

Seulement 25 % des sièges des parlements nationaux sont occupés par des femmes⁵. Elles sont peu représentées dans les organes de décision locaux et les partis politiques. Globalement, des entraves structurelles et des lois inadéquates les empêchent de participer pleinement aux activités de la vie démocratique.

Les prochains chapitres se pencheront sur la situation dans la Francophonie au sujet des trois thématiques.

4. ONU, La démocratie, page Web consultée le 12 juillet 2021 à <https://www.un.org/fr/global-issues/democracy>.

5. La Banque mondiale, Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, page Web consultée le 12 juillet 2021 à <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS>.

QUELQUES DÉFINITIONS IMPORTANTES

Équité

« L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales⁶. »

Parité

« Le terme parité est généralement utilisé pour décrire l'équilibre souhaité dans le nombre de femmes et d'hommes représentés dans une instance politique, un lieu de travail, etc. Par exemple, en termes de représentation politique au Québec, lorsque le rapport femmes-hommes se situe entre 40 % et 60 %, il s'agit d'un ratio en zone paritaire⁷. »

Égalité

L'égalité entre les sexes fait référence au fait « que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour réaliser leurs pleins droits et leur potentiel et pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays, tout en profitant également de ces changements (...) L'importance accordée à l'égalité homme-femme et au renforcement du pouvoir des femmes ne présuppose pas un modèle particulier d'égalité pour toutes les sociétés et cultures⁸. »

6. AQOCI, 2004 : 37.

7. Concept mis de l'avant par le Conseil du statut de la femme du Québec.

8. AQOCI, 2004 : 37.

CHAPITRE 1

Représentation politique des femmes dans les assemblées législatives des États membres du RECEF

État des lieux de la représentation des femmes dans le monde

Bien que la moitié de la population mondiale soit constituée de femmes, ces dernières sont largement moins représentées que les hommes dans les assemblées législatives et dans les gouvernements. Cette inégalité constitue une constante mondiale, quoiqu'elle varie d'une région du monde à une autre et d'un pays à l'autre.

En 2020, les parlements d'Europe et des Amériques étaient composés en moyenne de 30 % de femmes, alors que ceux de l'Asie, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Océanie se trouvaient sous la barre des 20 %. L'Afrique subsaharienne se trouvait à mi-chemin et dans la moyenne mondiale, avec 25 % de représentation féminine. Aucune région du monde ne se trouvait dans la zone paritaire de 40 % à 60 %⁹ dans les parlements.

Cette sous-représentation évolue positivement dans le temps. Par exemple, en 2000, les femmes ne représentaient que 13,5 % des élues, alors qu'un taux de 24,5 % a été atteint en 2020. À l'échelle mondiale, la tendance générale est à la hausse d'environ 0,5 % par année. À ce rythme, pour atteindre la zone paritaire, il faudrait attendre encore environ 50 ans, et pour atteindre l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes, il faudrait attendre quelque 70 ans. Il est à noter que cette évolution, aussi timide soit-elle, ne se fait pas de façon naturelle, mais grâce à l'introduction de mesures incitatives à l'inclusion des femmes dans la vie politique¹⁰.

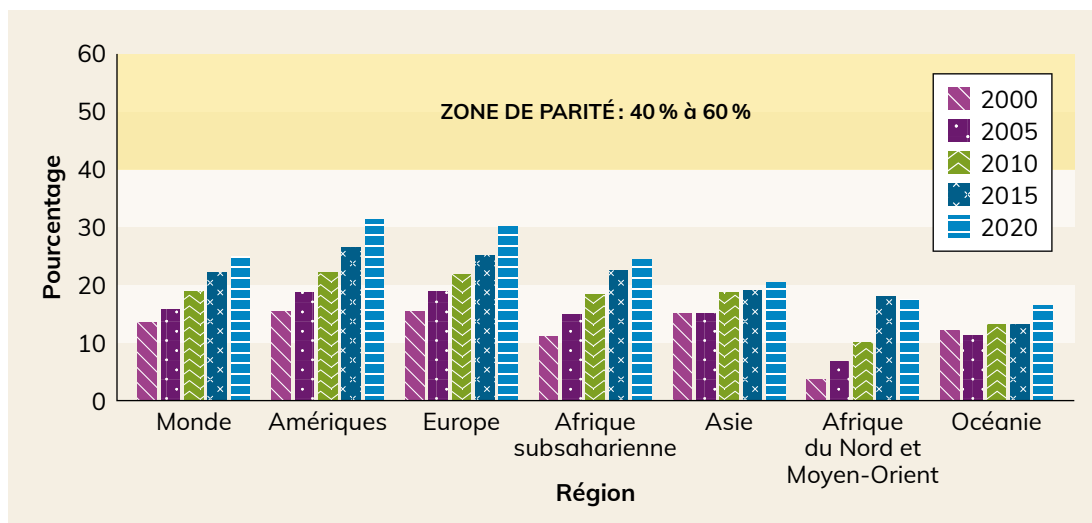
Nous remarquons également que certaines régions évoluent plus rapidement que d'autres en matière de représentativité politique des femmes. C'est à ce titre, par exemple, que l'Europe a franchi les 30 % de représentation de femmes grâce aux différents textes régissant l'Union européenne et dont certains ont une valeur contraignante pour les États membres. Le Moyen-Orient, quant à lui, et malgré l'évolution en matière de représentativité

9. La définition de parité ou de zone paritaire varie d'une région à l'autre du monde. Dans certains États, l'objectif à atteindre se trouve à 30 %. Pour le présent rapport, la zone paritaire de 40 à 60 % de représentation de femmes ou d'hommes a été établie comme référence à atteindre.

10. Il est à signaler que la seule lecture des données ne suffit pas à éclairer la situation propre à chaque région, constituée à son tour de plusieurs pays où chacun est conditionné par ses facteurs internes.

des femmes, reste au-dessous de la moyenne mondiale, et ce, pour des raisons socio-culturelles et socioéconomiques. D'ailleurs, certains pays de la région n'ont reconnu le droit de vote aux femmes que très récemment, à l'instar de l'Arabie saoudite en 2011¹¹.

GRAPHIQUE 1 Pourcentage de la représentation des femmes dans les parlements entre 2000 et 2020



État de la situation dans les États du RECEF

Le RECEF compte 31 États membres, y compris la province du Québec, un État au sein de la fédération canadienne.

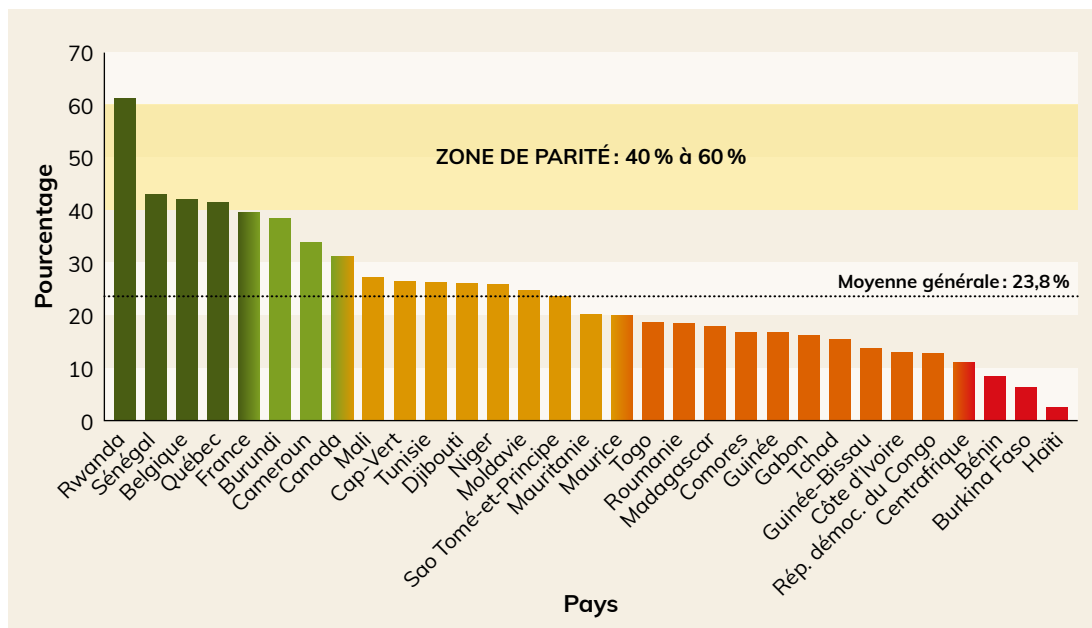
Selon les données des dernières élections tenues de 2016 à 2021, la moyenne de représentation des femmes dans les parlements des États du RECEF se situe tout juste en deçà de la moyenne mondiale, avec un taux de 23,8 %. Derrière les moyennes continentales et cette moyenne pour le RECEF se cachent de grands écarts de représentation des femmes dans les parlements. Chaque État est différent du fait de ses référentiels culturels, sociologiques et juridiques. Cette variété explique les écarts entre les différents États membres du RECEF.

C'est à ce titre que la représentation politique des femmes se situe entre des écarts de 61,3 % (Rwanda) à 2,5 % (Haïti). Mis à part le cas particulier du Rwanda, trois États ont des parlements paritaires : le Sénégal, la Belgique et le Québec. La France, le Burundi et le Cameroun sont près de la zone paritaire avec des taux au-dessus de 30 %. Ainsi, seulement 7 États sur 31 se trouvent dans la zone paritaire ou près de l'être. À l'autre extrémité du spectre, 7 États se trouvent sous la barre des 15 % de femmes représentées dans leur parlement¹².

11. <https://www.leparisien.fr/archives/interactif-vote-des-femmes-une-lente-conquete-a-travers-le-monde-09-12-2015-5355259.php>.

12. Les données complètes sont présentées à l'annexe 3 du présent document.

GRAPHIQUE 2 Pourcentage de femmes dans les parlements des États du RECEF



Les facteurs liés à la représentation politique des femmes dans les États du RECEF

Les tendances statistiques exposées ci-dessus mettent en relief le fait que la simple reconnaissance des droits civiques et politiques des femmes tels que le droit de voter et de se porter candidate n'a pas permis une représentativité égale entre les femmes et les hommes dans les assemblées législatives. La complexité de la société d'un État ne peut donc pas être reflétée avec la simple statistique du taux de représentation des femmes dans les parlements. La plupart du temps, les résultats statistiques ne viennent pas nécessairement « d'une discrimination volontaire du milieu politique envers les femmes, mais plutôt d'une discrimination systémique engendrée par une multitude de facteurs »¹³.

La littérature sur la représentation des femmes en politique abonde pour tenter d'expliquer la situation : plusieurs facteurs ont des effets sur la représentation politique des femmes et ils interagissent les uns avec les autres. Dans chaque contexte, ils donnent des indices sur l'état de la situation. En effet :

« la présence de l'ensemble de ces facteurs doit bien sûr être relativisée : chacun d'entre eux n'a pas un impact similaire, outre qu'ils peuvent varier selon le pays en cause (...), tous ces facteurs n'ont pas un impact unique sur la représentation des femmes, et [qu']ils peuvent avoir une influence mutuelle, tout en agissant directement sur la participation politique féminine¹⁴ ».

13. Élections Québec, 2014 : 3.

14. Élections Québec, 2014 : 67.

Le tableau suivant présente les catégories de facteurs.

TABLEAU 1 Les facteurs qui influent sur la représentation politique des femmes¹⁵

FACTEURS SOCIOCULTURELS	FACTEURS LÉGAUX ET INSTITUTIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Idéologie égalitaire• Socialisation politique des femmes	<ul style="list-style-type: none">• Modes de scrutin• Types de régimes politiques• Pratiques parlementaires adaptées aux femmes
FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES	FACTEURS PARTISANS
<ul style="list-style-type: none">• Niveau de scolarité des femmes• Développement économique et humain des sociétés• Taux de présence des femmes sur le marché de l'emploi• Urbanisation• Revenu moyen• Famille	<ul style="list-style-type: none">• Potentiel d'électivité des circonscriptions électorales où les femmes sont candidates• Domaine des enjeux politiques dominants• Position idéologique des partis• Système de recrutement des partis politiques• Effet de contagion à l'intérieur d'un système partisan• Taux de renouvellement des élus

Dans les pages suivantes, l'analyse de certains facteurs permet d'illustrer les dynamiques variées dans les États du RECEF en ce qui concerne la représentation politique des femmes.

Les modes de scrutin et la représentation politique des femmes

Les modes de scrutin font partie des facteurs légaux et institutionnels pouvant avoir des effets sur la représentation politique des femmes. Comme pour l'ensemble des facteurs présentés dans le tableau précédent, il n'y a pas de corrélation concluante et claire de l'effet du mode de scrutin sur la représentativité lorsqu'il est analysé de manière isolée. Il faut plutôt considérer une série de dynamiques et de facteurs propres à chaque État, y compris la manière dont se concrétise ce mode de scrutin et si on y introduit des mesures incitatives (listes ouvertes ou fermées, alternance entre les femmes et les hommes sur la liste, principe de colistier, etc.). Il est cependant possible d'avancer qu'un mode de scrutin proportionnel est plus propice à l'intégration de mesures incitatives qui, en conséquence, peuvent avoir des effets plus marqués sur les résultats de la représentation politique des femmes.

Les modes de scrutin aux élections parlementaires chez les membres du RECEF varient entre un système proportionnel dans 14 États, un système majoritaire dans 9 États et un système mixte dans 8 États.

15. Élections Québec, 2014 : 68.

Les modes de scrutin

Les modes de scrutin peuvent être classés selon trois grandes familles, soit le mode de scrutin proportionnel, avec des listes de plusieurs personnes candidates par parti politique par circonscription, le mode de scrutin majoritaire uninominal, où il n'y a qu'une seule personne candidate par parti politique par circonscription, ou encore le mode de scrutin mixte, qui combine ces deux modes de scrutin.

Le mode de scrutin **proportionnel** consiste à distribuer les sièges entre les listes de façon à refléter le pourcentage de suffrages collectés par elles. Il permet aussi une plus grande inclusion grâce à la possibilité de rassembler dans une seule liste divers candidats avec une plus grande représentativité de femmes, d'hommes, de minorités ethniques ou linguistiques, de jeunes ou encore de personnes ayant un handicap. Le mode de scrutin mixte permet également une plus grande diversité de représentation, car il utilise également des listes pour l'élection de certaines personnes élues.

À l'inverse, le mode de scrutin **majoritaire** prévoit un candidat unique par circonscription et, de ce fait, ne favorise pas une variété de candidatures dans une circonscription donnée. Seul le profil du « parfait candidat », celui étant le plus susceptible d'être élu, est choisi par les partis politiques. Les partis misent la plupart du temps sur des candidatures « éligibles » pour s'assurer de remporter le plus de sièges, ce qui exclut souvent les candidatures féminines ou provenant de minorités.

Les mesures incitatives aux candidatures féminines

Le cadre légal ou les autres mesures législatives peuvent avoir des effets positifs sur la représentation politique des femmes, comme les quotas légaux et les quotas volontaires.

L'étape importante du recrutement des candidates

La littérature sur la représentation politique des femmes note qu'un frein important se déroule à l'étape cruciale du recrutement de candidates. Le sexisme et les préjugés teinteraient le processus de recrutement et de sélection par les partis politiques¹⁶. La structure même de ces derniers aurait des effets sur les processus de recrutement, sans que ce soit nécessairement volontaire de leur part. Sur ce dernier point, le taux de représentation des femmes dans les postes de direction des partis politiques et dans leurs instances a des effets sur la manière dont leurs activités seraient menées, dont leurs systèmes de recrutement. Selon une étude de l'International IDEA dans 54 pays africains, la proportion de femmes dans les postes de direction des partis politiques serait de 12 %¹⁷.

16. Élections Québec, 2014.

17. IDEA, 2021.

Les quotas et les sièges réservés

En plus de pouvoir présenter plus d'une personne candidate par circonscription, les modes de scrutin proportionnels et mixtes permettent plus facilement d'introduire des mesures incitatives, comme les quotas de représentation. Parmi les systèmes majoritaires, seulement deux États (France et Haïti) mettent en place des mesures incitatives, alors que 15 des 22 États ayant des systèmes proportionnels ou mixtes le font.

TABLEAU 2 Représentation politique des femmes en fonction des modes de scrutin et des mesures incitatives

	TOUS LES CAS		AVEC MESURES		SANS MESURES	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Tous les systèmes	23,8	31	28,0	17	18,7	14
Majoritaire	21,1	9	21,0	2	21,2	7
Mixte	24,7	8	27,9	6	15,4	2
Proportionnel	25,0	14	29,7	9	16,5	6

En effet, les 17 États du RECEF ayant des mesures incitatives ont en moyenne 28 % de femmes dans leur parlement, alors que les 14 États n'ayant aucune mesure incitative n'ont un taux que de 18,7 %. Malgré cette différence importante, le Québec et le Canada viennent une fois de plus faire gonfler la moyenne de la représentation des femmes dans les pays où les lois électorales ne prévoient ni quotas ni sièges réservés. En excluant ces deux États, la moyenne chute à 15,8 %, soit près de la moitié de la moyenne des pays ayant de telles mesures incitatives.

En contrepartie, certains États disposant de mesures incitatives ont une très faible représentation des femmes, comme Haïti et le Burkina Faso. Dans ce dernier, le scrutin est proportionnel et les listes doivent avoir 30 % de candidatures féminines, sinon les partis politiques s'exposent à une pénalité financière. Avec 6,3 % de femmes au parlement, nous constatons que cette mesure n'est pas suffisamment coercitive pour modifier les stratégies des partis politiques. À Haïti, le quota de 30 % de femmes n'est accompagné d'aucun suivi ni d'aucune sanction. Par conséquent, les partis politiques ne le respectent pas. En l'absence de conséquences pour le non-respect du quota, la mesure incitative perd son sens dans ce pays.

En effet, les quotas légaux sont souvent associés à des **pénalités financières** en cas de non-respect. Dans certains cas, les mesures incitatives prennent la forme de récompenses financières pour les partis politiques ayant atteint les objectifs prévus. Par exemple, depuis 2010, le Cap-Vert accorde un financement public uniquement aux partis qui ont fait élire au minimum 25 % de femmes. En 2019, le gouvernement capverdien a par ailleurs adopté une loi sur la parité instaurant « une représentation minimale de 40 % de chaque sexe sur

les listes de candidats aux organes collégiaux du pouvoir politique, à savoir l'Assemblée nationale, le Conseil municipal et l'Assemblée municipale¹⁸ ». En cas de non-respect, la liste de candidats non paritaire se voit rejetée.

Les quotas volontaires

Les quotas volontaires consistent en des objectifs adoptés par les partis politiques par la modification de leurs règlements internes, par vote de leurs membres ou par ordre de leur chef. Contrairement aux quotas légaux, les quotas volontaires sont non contraignants et ne prévoient donc aucune sanction. Leur mise en œuvre dépend de la volonté et de la culture propres à chaque parti politique. Un parti peut donc décider d'exiger un quota dans les candidatures qu'il présente pour une élection ou encore peut décider de réserver un certain pourcentage de sièges qu'il remporte à un groupe visé (femmes, minorités, etc.).

L'efficacité des quotas volontaires sur la représentation des groupes visés dépend de l'environnement social, du succès électoral des partis qui s'imposent des cibles, ou encore du nombre de partis qui adhèrent volontairement à un système de quotas. Parfois, on assiste à un effet d'entraînement lorsque des partis adverses adoptent des quotas volontaires.

Les adversaires, qui souhaitent demeurer sur l'échiquier politique, vont emboîter le pas. De la même manière, pour augmenter leur popularité chez certaines franges de l'électorat, les partis politiques se doteront d'objectifs internes pour atteindre une meilleure représentativité dans leurs candidatures¹⁹.

Les quotas volontaires peuvent être aussi jumelés à des mesures incitatives financières. Plutôt que de pénaliser les partis, ces derniers peuvent être encouragés financièrement lorsqu'ils présentent un certain nombre de candidatures féminines. Par exemple, depuis 2006, en Roumanie, la loi électorale prévoit une majoration du financement étatique des partis en fonction de la proportion des femmes qu'ils font élire²⁰.

Le cadre légal comme frein à la participation politique des femmes

Parfois, le cadre légal peut devenir un frein à la participation politique des femmes. Certaines inégalités systémiques entre les femmes et les hommes dans un État ressortent parfois à l'analyse selon une perspective de genre des différentes politiques publiques ou lois. Conçues sans nécessairement avoir l'intention délibérée de créer ces inégalités, elles sont pourtant bien présentes. En ce sens, les textes d'une loi électorale peuvent creuser un fossé entre les candidats et créer des inégalités entre femmes et hommes, mais aussi entre les membres composant une classe sociale ou économique, une race ou une ethnie, etc.

18. Cap-Vert : l'approbation de la loi sur la parité a été bien accueillie dans le pays : http://french.xinhuanet.com/afrique/2019-11/06/c_138531424.htm.

19. Élections Québec, 2014 : 118.

20. Élections Québec, 2014.

Dans le cas des États membres du RECEF, il a été noté que certaines dispositions des lois électorales freinent la participation politique des femmes, dont l'exigence d'une caution financière pour se porter candidat, le parrainage des candidatures ou d'autres mesures administratives²¹.

Pour contrer et prévenir ces effets, une révision des lois électorales dans une perspective de genre permettrait d'intégrer les principes d'égalité à toutes les étapes du processus électoral, à la fois au bénéfice de la diversité des candidatures, mais pour toutes les parties prenantes²². Les OGE (et autres acteurs concernés) peuvent ainsi repérer des sections pouvant avoir des effets sur la participation politique et électorale des femmes (ex. : critères d'éligibilité, cadre de financement des partis politiques, aspects de sécurité électorale, etc.) et évaluer l'adéquation de la loi avec les engagements de l'État en matière d'égalité et les instruments internationaux qu'il a ratifiés²³. Bien qu'ultimement le législateur demeure responsable de concevoir et de voter la loi, l'OGE peut faire des recommandations pour des processus plus équitables.

Les barrières sociologiques à la participation des femmes comme candidates à une élection

Malgré l'existence de dispositions légales ou de mesures de discrimination positive administratives, des barrières sociologiques demeurent un frein majeur à la participation politique des femmes. Cela est vrai pour l'ensemble des membres du RECEF, à des degrés variés, et se manifeste différemment d'un pays à l'autre.

La consultation menée auprès des membres du RECEF a permis de relever certaines de ces barrières. Dans certains cas, l'acceptation que les femmes accèdent à des postes de responsabilité de haut niveau n'est pas acquise. Les facteurs comme « la socialisation, les rôles sexospécifiques, les perceptions concernant les cheminements de carrière appropriés pour les femmes, ainsi que les stéréotypes ou les préjugés inconscients à l'égard des postes de responsabilité » sont présents. Dans d'autres contextes, les barrières culturelles dans l'ensemble du pays ou certaines de ses régions ainsi que le poids de la tradition, des pratiques et des coutumes entrent en jeu, la « société patriarcale » n'étant pas « prête » à accepter la participation des femmes. Les responsabilités familiales des femmes et leur situation sur

21. Dans le questionnaire formulé auprès des membres du RECEF, une question à choix de réponse abordait cet enjeu. Sur les 12 répondants, 7 ont répondu qu'aucune prescription de la loi n'avait pour effet de freiner la participation politique des femmes. Au contraire, parmi les freins évoqués, 6 ont mentionné la caution financière, 3, le parrainage des candidatures, et 1, des mesures administratives.

22. International IDEA, 2021.

23. International IDEA, dans une étude publiée en 2021, propose cette stratégie. On y présente le cas d'un groupe de la société civile du Zimbabwe ayant développé et présenté une loi modèle sensible au genre auprès des instances. Ce groupe a multiplié les démarches pour faire valoir que la loi devait être en adéquation avec les engagements nationaux et internationaux du pays pour assurer un système électoral équitable.

le marché de l'emploi (conditions de travail et rémunération) sont défavorables à une intégration dans le monde public et politique. Des contraintes financières personnelles ajoutées à celles exigées pour se porter candidates demeurent un frein supplémentaire²⁴.

Parmi d'autres facteurs mentionnés par les membres du RECEF, les suivants sont importants à noter :

- Manque de confiance des femmes dans leurs aptitudes ;
- Efforts insuffisants pour recruter des candidates ;
- Campagnes électorales difficiles à financer ;
- Manque de lieux de travail adaptés au besoin des familles ou sensibles à la spécificité des sexes ;
- Violence et harcèlement fondés sur le sexe ;
- Préjugés sexistes dans les médias ;
- Stéréotypes et discrimination sexistes.

La formation comme moyen d'inciter les femmes à se porter candidates

Afin d'aider les femmes désirant se porter candidates, des programmes de formation sont disponibles. En général, les OGE ne sont pas les principaux fournisseurs de ce genre de formation, n'ayant pas cette responsabilité dans leurs mission et mandat. Ces formations sont octroyées soit par des partis politiques, des regroupements de femmes, des organismes de la société civile, des organisations de coopération internationale, etc.²⁵. Elles abordent différentes thématiques pour outiller les femmes sur des aspects pratiques de leur mise en candidature (ex. : information et éducation électorale, fonctionnement des campagnes électorales) ou des aspects de renforcement des capacités (ex. : gestion, bonne gouvernance, etc.) et développement personnel (ex. : leadership)²⁶.

24. Les éléments présentés sont tirés de la consultation des membres du RECEF.

25. Selon le questionnaire, 4 OGE ont indiqué que leur OGE offre des formations aux femmes désirant se porter candidates, de même que 3 partis politiques, 6 regroupements de femmes, 8 organismes de la société civile, 5 organisations de coopération internationale et 3 autres entités. Seulement 2 mentionnent qu'aucune instance n'est responsable ou n'octroie de la formation aux femmes désirant se porter candidates.

26. Les éléments présentés sont tirés de la consultation des membres du RECEF.

Quelques études de cas sur la représentation politique des femmes dans les États du RECEF

Rwanda

Le Rwanda a un mode de scrutin proportionnel. De plus, 24 des 80 sièges du parlement sont réservés aux femmes²⁷, deux autres aux jeunes de moins de 35 ans et un dernier aux personnes ayant un handicap, pour un total de 27 sièges réservés. Sur les 53 sièges non réservés, il y a tout de même 25 femmes élues (47 %). Les femmes représentent au total 61,25 % des élus.

Ce pays, qui a connu une guerre civile au début des années 1990, suivi d'un génocide en 1994, s'est relevé grâce à sa population, et notamment grâce à une forte participation à la vie publique des femmes²⁸. Avant 1994, la représentation politique des femmes oscillait entre 0 % et 17 %.

Il est à signaler que le Rwanda a conjugué les différents instruments et mécanismes électoraux et sociétaux afin d'arriver à ce résultat impressionnant. Le gouvernement du Rwanda a choisi une gouvernance inclusive, ne laissant personne de côté, ce qui a permis aux femmes et aux hommes de participer activement à la reconstruction du pays. Selon les représentants de la Commission électorale nationale du Rwanda, cela a été possible grâce à une combinaison de facteurs. D'abord, un leadership visionnaire et déterminé a permis de passer des engagements à l'action. Ensuite, l'État a procédé à la création d'un environnement favorable avec la mise en place d'un cadre institutionnel sensible au genre efficace et effectif, qui a favorisé un partenariat stratégique de tous les acteurs de la société civile. Le programme du genre a été soutenu financièrement. Le rôle du secteur privé a également été important avec un engagement significatif de la communauté, et notamment des hommes²⁹.

Dans ce contexte, les mesures incitatives ont été introduites lors des élections législatives de 2003, faisant passer la représentation des femmes de 4,3 % à 48,8 %. Les mesures incitatives, notamment les 24 sièges réservés, qui représentent 30 % de la députation, ont eu un impact direct et instantané. La constitution de 2003, révisée en 2015, prévoit pour les femmes 30 % des sièges dans les instances de prise de décisions. Ainsi, ce pays détenant la première place mondiale pour la participation féminine n'y est pas arrivé seulement pour des raisons sociologiques, mais bien avec des mesures incitatives.

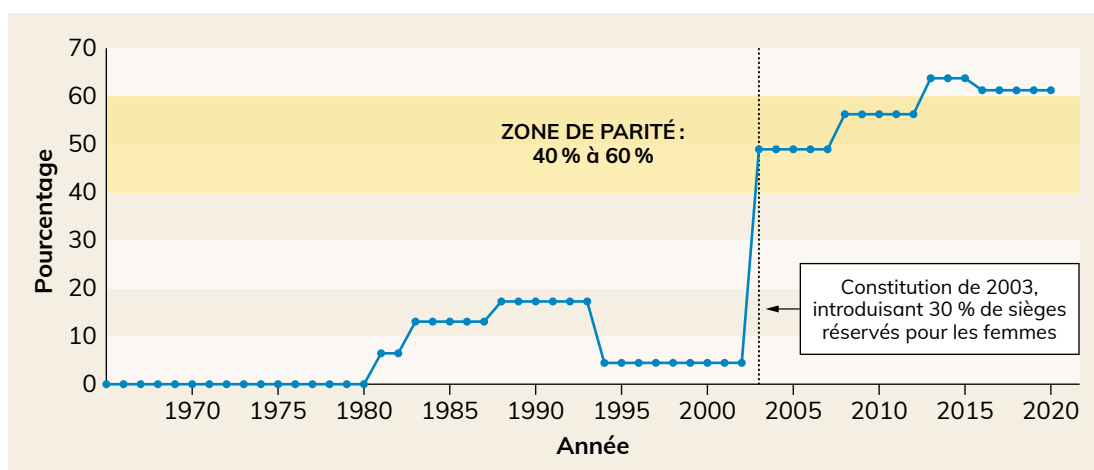
27. Selon l'article 75 de la constitution, 24 personnes de sexe féminin sont élues en raison du nombre de la population de chaque province : Sud (6), Ouest (6), Est (6), Nord (4), Ville de Kigali (2). Elles sont élues par les conseils des districts et de la ville de Kigali auxquels s'ajoutent les comités exécutifs des structures des femmes à l'échelle des provinces, des districts et des secteurs (tiré de l'entrevue avec le Rwanda).

28. Laplante, 2011.

29. Selon les données recueillies dans le cadre d'une entrevue écrite auprès du CNE du Rwanda (mars-avril 2021).

En effet, le Rwanda a adopté une stratégie nationale qui prône l'émancipation des femmes dans tous les domaines. Notons, par exemple, l'existence d'une loi³⁰ qui prévoit des droits égaux pour les filles et les garçons, un régime foncier qui prévoit les mêmes droits sur la terre pour les hommes et les femmes ou encore la Loi organique de 2013 sur les finances de l'État, qui prévoit la budgétisation sensible au genre. Des initiatives aidant les femmes à accéder aux services financiers existent par ailleurs³¹. Par exemple, 41 % des entreprises³² sont détenues par des femmes. Enfin, 65 % des filles sont scolarisées³³.

GRAPHIQUE 3 Évolution du pourcentage de la représentation des femmes au Rwanda, 1965-2021



Sénégal

Les femmes sont culturellement mobilisées dans la sphère politique sénégalaise, mais historiquement et culturellement, elles n'étaient pas nombreuses dans des postes de pouvoir ou de représentation. Malgré une augmentation constante de leur représentation à l'Assemblée nationale, passant de 0 % en 1957 à 22 % en 2007, le pays a voté la Loi instituant la parité absolue homme-femme, le 28 mai 2010, afin d'accélérer le cours de l'histoire.

Le Sénégal a un mode de scrutin mixte, dont 90 sièges sont pourvus au scrutin majoritaire, dans des circonscriptions ayant de 1 à 5 sièges, selon leur population. Il y a donc des listes de candidats pour les circonscriptions plurinominales. De plus, il y a une liste nationale de 60 sièges élus au scrutin proportionnel. Depuis 2016, il y a 15 sièges réservés pour la diaspora, pour un total de 165 sièges.

30. Loi sur les régimes matrimoniaux, Libéralité et Successions.

31. Selon les données recueillies dans le cadre d'une entrevue écrite auprès du CNE du Rwanda (mars-avril 2021).

32. Laplante, 2011.

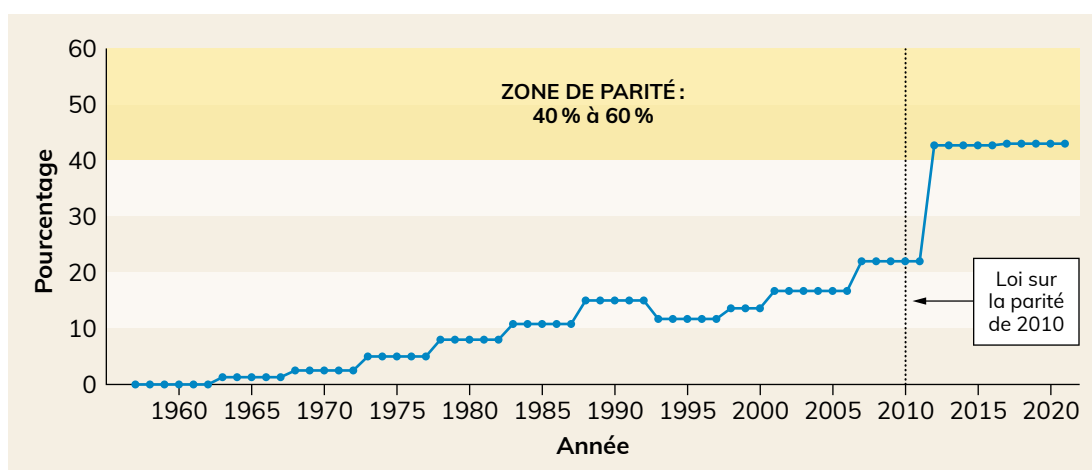
33. Égalité, Rwanda : le pays des femmes. Article consulté le 12 juillet 2021 à https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/rwanda/genocide-au-rwanda/egalite-le-rwanda-le-pays-des-femmes_3404233.html.

La loi sur la parité prévoit une alternance entre les femmes et les hommes sur les différentes listes électorales.

Les résultats de cette loi sur la représentation des femmes sont sans équivoque. Dès les élections législatives de 2012, suivant l'adoption de la loi, le pourcentage de femmes au parlement est passé de 22 % à 42,7 %, apportant ainsi la représentation dans la zone paritaire située entre 40 % et 60 %. Le Sénégal fait partie des quelque 20 pays dans le monde ayant une députation dans la zone paritaire, et n'a rien à envier aux pays scandinaves souvent cités pour la place qu'occupent les femmes dans leurs parlements.

Encore une fois, les mesures incitatives ont permis à la représentation des femmes de faire un bond historique dans ce pays.

GRAPHIQUE 4 Évolution du pourcentage de la représentation des femmes au Sénégal, 1957-2021



France

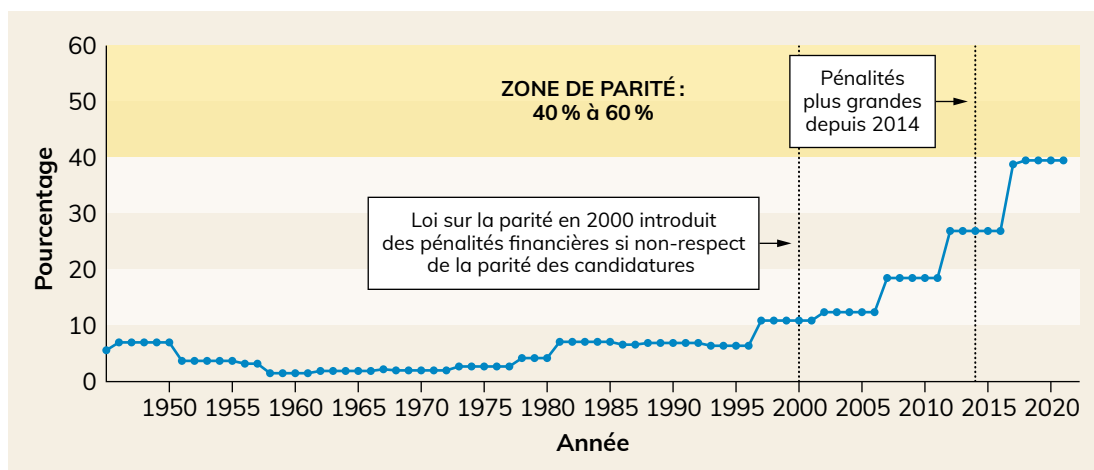
La France est un pays où les femmes sont très actives dans la vie publique et sur le marché du travail, mais qui ne parvenait pas à dépasser 10 % de représentation féminine au tournant du millénaire. Le mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours ne favorise pas un grand nombre de candidatures féminines aux élections.

Le 6 juin 2000, la *Loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* a été adoptée. Cette loi contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales, sénatoriales et européennes. Pour les élections législatives, la loi est plus souple et ne prévoit qu'une pénalité financière du financement public aux partis politiques ne présentant pas 48 % de candidates. Plus l'écart est grand avec la cible fixée par la loi, plus la pénalité financière est importante.

Cette loi a favorisé une accélération du nombre de candidatures lors des élections subséquentes. Néanmoins, afin d'accélérer davantage la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, le pays se dote, le 4 août 2014 de la *Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, qui double les pénalités financières prévues aux règles de financement public des partis politiques. Cette nouvelle loi permet une nouvelle accélération de la représentation des femmes dans l'histoire politique de la France.

Ces deux lois favorisant la parité démontrent qu'il est possible d'introduire une mesure incitative dans un mode de scrutin majoritaire uninominal, et d'avoir des résultats sur la représentation des femmes. Dès les élections de 2002, la représentation des femmes a fait des bonds successifs de 2 %, 6 %, 8 % et 12 % lors des quatre élections législatives qui ont suivi l'introduction de ces mesures financières incitatives, faisant passer la représentation des femmes de 10,9 % aux portes de la zone paritaire à 39,5 %. Ce bond d'environ 30 % en 15 ans correspond à une évolution de 2 % par année, ce qui est quatre fois supérieur à l'augmentation annuelle de 0,5 % observée par l'Union interparlementaire à l'échelle mondiale. Sans ces mesures incitatives, la proportion des élues françaises pourrait toujours être inférieure à 20 % en 2020.

GRAPHIQUE 5 Évolution du pourcentage de la représentation des femmes en France, 1945-2021



Tunisie

La Tunisie a fait du statut de la femme une priorité pour construire un État moderne. Ainsi, à partir de 1956, avec l'édiction du Code du statut personnel et la généralisation de la scolarisation obligatoire, la femme tunisienne a pu réaliser durant des décennies son émancipation sociale et économique. En 2010, les femmes constituaient 30 % de la Chambre des députés et 16 % de la Chambre des conseillers.

Les élections de l'Assemblée nationale constituante de 2011 ont marqué l'adoption du mode de scrutin proportionnel et l'adoption de la parité des listes électorales avec application de l'alternance des listes sous peine de nullité. Mais les résultats n'ont donné aux femmes que 24 % des sièges, soit 49, à l'Assemblée nationale constituante alors qu'elles étaient à peu près 4 000 candidates.

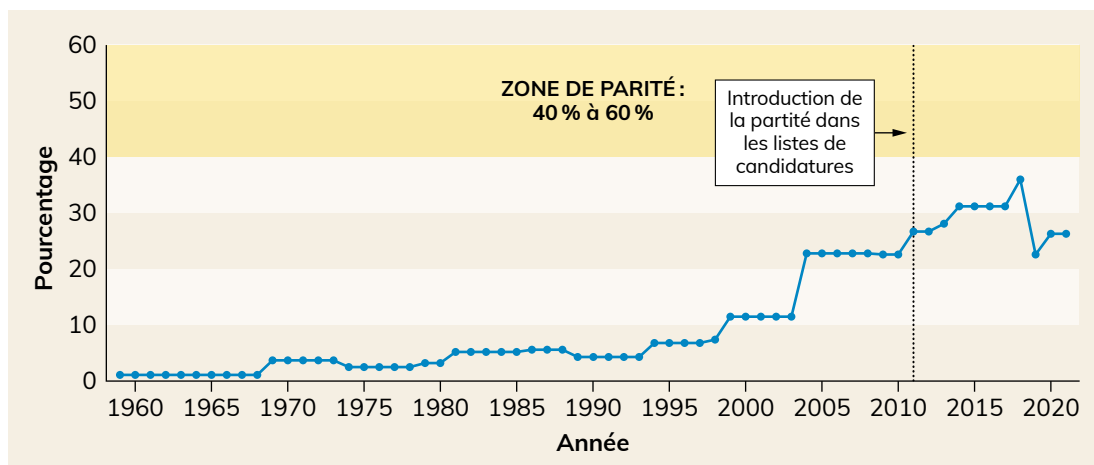
Le processus d'élaboration de la Constitution a été riche en débats sur le statut de la femme et un article a finalement été adopté, disposant que :

- l'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer ;
- l'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines ;
- l'État œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus ;
- l'État prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme.

[La loi électorale de 2014](#) a maintenu le même mode de scrutin ainsi que la parité sur les listes, mais sans imposer de parité pour la tête des listes. Les élections de l'Assemblée des représentants du peuple en 2014 ont donné 31,34 % des sièges aux femmes. Le chiffre n'a évolué positivement qu'après la démission de quelques députés masculins. En 2019, les femmes n'ont pu obtenir que 23 % des sièges pour grimper à 26 % (à la suite des décès et des démissions d'hommes députés). Ce résultat, en deçà des attentes, s'explique par le fait que la parité verticale des listes n'a pas été assortie d'une parité horizontale à la tête des listes. Par conséquent, les listes commencent presque toujours par un candidat masculin. S'ajoute à cela le grand nombre de partis politiques, favorisant l'élection de plusieurs candidats masculins à la tête des listes.

La parité horizontale des listes électorales a été appliquée aux élections municipales de 2018. Ainsi, une liste de circonscription sur deux doit avoir une femme en premier. Cette alternance horizontale a eu pour résultat un taux de représentation des femmes qui s'élève à 48 % des sièges aux conseils municipaux. Un processus de réforme de la loi électorale a été lancé ainsi qu'une proposition en vue d'insérer la parité horizontale dans les élections législatives.

GRAPHIQUE 6 Évolution du pourcentage de la représentation des femmes en Tunisie, 1945-2021



Canada

La Chambre des communes du Parlement du Canada est composée de 338 sièges, élus selon un mode de scrutin majoritaire à un tour, caractéristique de son héritage britannique.

Les femmes ont voté lors d'une élection fédérale pour la première fois en 1921, et c'est à cette occasion qu'une première femme a été élue députée. En 1970, un seul des 264 sièges à la Chambre des communes était occupé par une femme. Cette proportion a augmenté graduellement, sans l'instauration de mesures incitatives légales ou directes, en atteignant tout juste la « masse critique » de 30 %³⁴ lors des élections générales de 2021 avec un taux de représentation des femmes de 31,1 % (le nombre d'élues ayant passé de 97, en 2019, à 105, en 2021). En 2021, la disparité entre le pourcentage de candidates investies (42,8 %) et le nombre d'élues démontre un écart de 11,7 points, qui s'explique en partie parce que les deux partis politiques ayant fait élire le plus de personnes avaient un moins grand pourcentage de candidates.

Dans un mode de scrutin uninominal à un tour, les partis misent sur une seule personne candidate par circonscription électorale. Dans l'analyse, il est possible de croire que leurs choix se tourneraient alors davantage vers des candidatures « traditionnelles » et jugées moins risquées, ce qui avantagerait par exemple les hommes bénéficiant déjà d'une certaine notoriété.

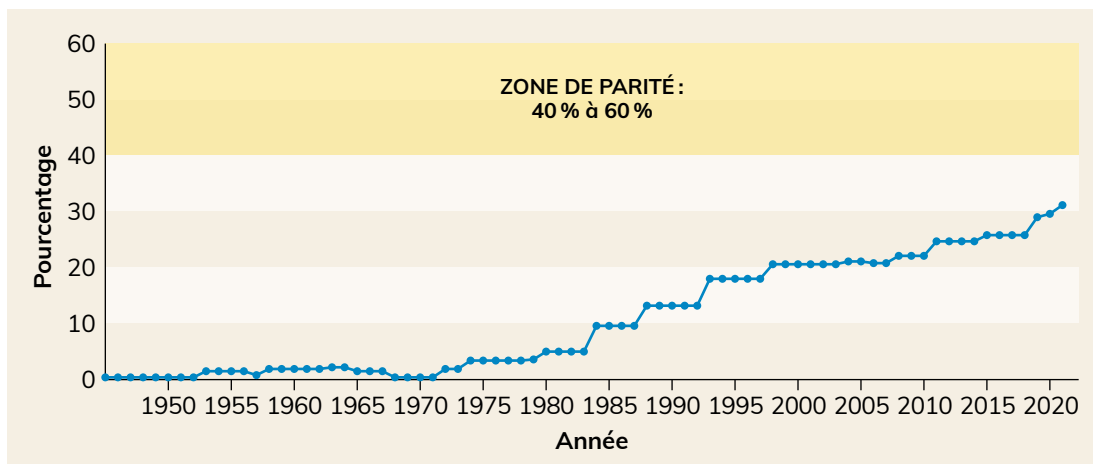
Considéré généralement comme une société égalitaire, le Canada met en œuvre différentes stratégies pour assurer une égalité entre les femmes et les hommes en politique. Par exemple, certains partis ont adopté des objectifs internes (quotas volontaires) pour assurer la parité dans leurs candidatures, alors que d'autres octroient des fonds spécifiques pour les femmes candidates. Toutefois, la présence d'une réglementation au sein des partis politiques pour assurer un nombre de candidatures minimales aux femmes fait figure d'exception dans l'ensemble du Canada³⁵. Au palier fédéral, l'essentiel des mesures pour promouvoir la représentation des femmes en politique concerne des formations et des campagnes mises sur pied par les groupes de la société civile qui en ont la mission.

Sans compter sur les déterminants sociétaux de la participation des femmes, comme l'intérêt et la confiance de se porter candidates, ou encore des facteurs institutionnels, comme la structure de recrutement et la composition de leadership des partis politiques, une panoplie de facteurs sont à considérer dans l'analyse. Il semble toutefois que l'efficacité des quotas volontaires des partis politiques serait plutôt fonction de l'environnement social, du succès électoral des partis qui s'imposent des cibles, ou encore du nombre et de la force des partis qui adhèrent volontairement à un système de quotas. Lorsque jumelé à une reddition publique, un certain effet d'entraînement pourrait accroître l'efficacité des mesures, la question de la perception du public entrant alors en jeu. De plus, comme l'illustre le cas de la France, aussi doté d'un mode de scrutin majoritaire, des mesures incitatives financières sont peut-être un moyen d'augmenter l'efficacité des quotas volontaires pour une augmentation réelle de la représentation politique des femmes.

34. <https://notesdelacolline.ca/2020/01/23/les-femmes-au-parlement-du-canada/>.

35. Élections Québec, 2014 : 24.

GRAPHIQUE 7 Évolution du pourcentage de la représentation des femmes au Canada, 1945-2021



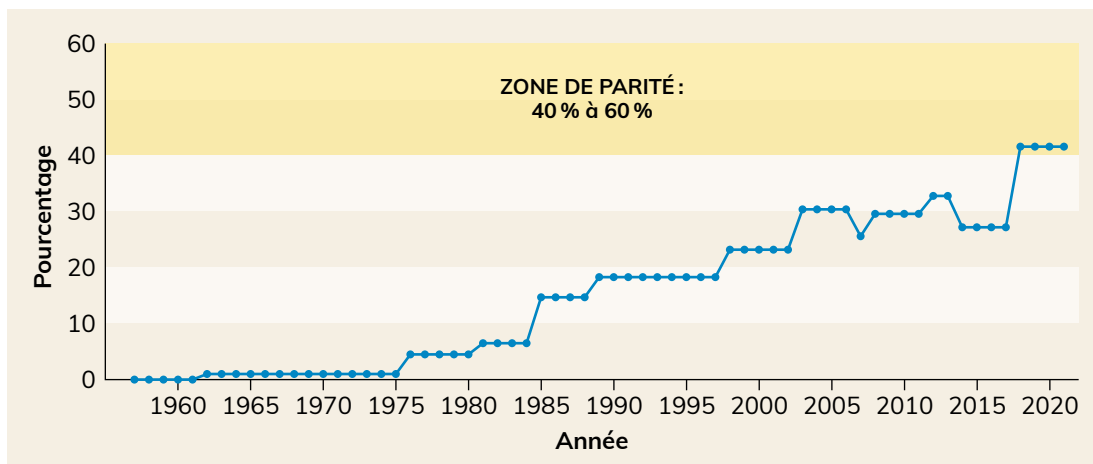
Québec

La province du Québec, au sein du Canada, est aussi dotée d'un mode de scrutin uninominal à un tour. Ce cas démontre qu'avec une volonté des partis politiques, même sans mesures contraignantes ou incitatives, il est possible d'augmenter la représentation politique des femmes.

Lors des élections générales provinciales de 2018, le Québec a élu 41,6 % de femmes à son Assemblée nationale, un taux historique pour cette province marquée jusqu'alors par des gains et des reculs en cette matière. En effet, jusqu'alors, les données de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale du Québec montraient que le taux n'avait progressé que de 2,4 % en 10 ans (de 2003 à 2013) et qu'en 2013, les femmes n'avaient encore jamais occupé le tiers des sièges³⁶. Lors de la campagne de 2018, le Québec a cependant assisté à un changement dans l'attitude et les stratégies des partis. Ces derniers ont fait un effort pour présenter davantage de candidatures féminines afin de dégager une image publique positive. Un certain effet d'entraînement entre les partis politiques et le suivi médiatique de cet engagement a mené aux résultats historiques cités précédemment. Les prochaines élections provinciales du Québec, prévues en octobre 2022, permettront de suivre cette évolution à long terme et de savoir si ces résultats sont le début d'une nouvelle ère de parité durable ou une simple parité contextuelle et d'exception.

36. Élections Québec, 2014 : 1.

GRAPHIQUE 8 Évolution du pourcentage de la représentation des femmes au Québec, 1957-2021



L'impact des mesures incitatives

Dans ce chapitre, le portrait dressé sur la représentation des femmes dans les États du RECEF démontre que, derrière les moyennes mondiales et continentales de la représentation des femmes se cachent des écarts très importants entre les pays. Et l'évolution mondiale annuelle de 0,5 % est grandement tributaire de l'introduction de mesures incitatives dans certains pays, faisant ainsi progresser plus rapidement la représentation politique des femmes.

En effet, les mesures incitatives permettent de faire augmenter réellement la représentation politique des femmes, comme l'illustrent les exemples du Rwanda, du Sénégal et de la France, qui ont trois systèmes électoraux totalement différents. D'autres cas, comme le Burkina Faso ou Haïti, démontrent que des mesures incitatives mal ciblées ou non contraignantes ne permettent pas de faire évoluer la représentation des femmes positivement, un peu à l'image des États n'ayant aucune mesure incitative, et qui ont statistiquement une représentation féminine très en deçà des moyennes des pays ayant de telles mesures.

Par ailleurs, au-delà de ces structures institutionnelles et légales, des facteurs sociologiques, historiques, culturels et autres influencent l'état de la situation dans chaque pays.

Les OGE membres du RECEF peuvent jouer un rôle, dans les limites imposées par leur cadre législatif, afin de travailler sur cette situation. Les deux prochains chapitres se penchent notamment sur ces aspects du rôle des OGE dans les processus électoraux et sur l'effet de leur structure interne organisationnelle sur les dynamiques d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long du cycle électoral.

CHAPITRE 2

Égalité femme-homme dans les processus électoraux

Au-delà de la représentation politique des femmes, la qualité des processus électoraux égalitaires se concrétise par une pleine participation de la société civile, de l'électorat, du personnel électoral et autres parties prenantes, femmes et hommes. L'atteinte de cette égalité dans toutes les composantes du processus électoral contribue à la consolidation démocratique.

Centraux à cette consolidation démocratique, les OGE peuvent travailler tout au long du cycle électoral, en intégrant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la planification des processus électoraux qui leur incombent. En effet :

« [...] en tant que gardiens des valeurs démocratiques, les OGE ont des responsabilités envers la communauté au service de laquelle ils travaillent, tant en termes de comportement que d'accès, même si celles-ci se limitent au cadre juridique des élections [...]. La parité figure au nombre de ces responsabilités [...], mais les OGE doivent aussi veiller à l'intégration des questions de genre dans leurs activités internes ou externes³⁷ ».

Comme mentionné précédemment, les écrits recensés sur cet aspect des processus électoraux égalitaires³⁸ touchent majoritairement les pays européens.

Cependant, les témoignages recueillis chez les membres du RECEF portent à croire que des défis importants demeurent en la matière et que des pistes d'action peuvent déjà être ciblées pour que les OGE puissent contribuer aux solutions³⁹.

Sans être exhaustif, le présent chapitre présente des aspects sur lesquels les OGE ont un rôle à jouer et sur lesquels ils pourraient avoir des effets positifs pour une plus grande inclusion des femmes dans l'ensemble du processus électoral de leur État respectif.

37. IDEA, 2006.

38. Sur les 103 textes recensés, 28 portent sur la thématique Femmes et processus électoraux.

39. Les résultats et constats dans ce chapitre sont tirés de la consultation menée et à partir des 12 questionnaires reçus. Il existe donc des limites et des nuances liées à la complexité de chaque État et de son processus électoral que ces résultats ne permettent pas de circonscrire.

Les barrières à l'enrôlement des femmes sur les listes électorales

La participation électorale des femmes est un aspect central aux processus électoraux inclusifs. Une première étape est de s'assurer de la présence des femmes sur les listes électorales.

Dans la consultation réalisée auprès des membres du RECEF, sur douze répondants, cinq soulignent qu'aucun enjeu notable dans leur État ne limiterait l'enrôlement des femmes sur les listes électorales. Par exemple, le Canada et le Québec disposent d'une liste électorale permanente et n'ont donc pas recours à des recensements en vue d'une élection. En Belgique, les citoyens inscrits auprès de l'état civil sont automatiquement électeurs.

Au contraire, des barrières significatives à l'enrôlement des femmes sont bien présentes dans certains autres pays membres du RECEF. Des enjeux ont trait à la capacité même des femmes d'accéder à l'information pour différentes raisons sociologiques comme leur sous-scolarisation, tout particulièrement en zones rurales, ou encore l'accès limité à l'éducation civique, des outils qui leur permettraient de comprendre leur rôle comme citoyenne, qui inclut le droit de vote, et qui pourraient contrer un « manque d'intérêt » pour l'espace politique. S'ajoutent à ces limitations des barrières culturelles et religieuses exprimées différemment par les membres dans le cadre de la consultation, mais qui soulignent la séparation de l'espace privé et de l'espace public ainsi que la place de la femme dans ces sphères : « refus du mari » à l'inscription de sa femme sur la liste électorale, la femme comme étant un « être inférieur », l'« interdiction » par les autorités traditionnelles ou le mari, les responsabilités familiales et ménagères de la femme ou encore son « état de santé » (grossesse, vieillesse).

D'autres barrières ont trait à des aspects techniques facilitant l'accès à l'enrôlement, dont l'absence de pièces d'identité et la sécurité et l'éloignement des centres d'enrôlement. Certaines femmes habitant dans les zones rurales ne disposent pas de carte d'identité nationale, comme c'est le cas en Tunisie, ce qui empêche leur enrôlement et leur accès aux services publics⁴⁰.

40. OCDE, 2018 : 81.

La participation électorale des femmes

Malgré leur inscription sur la liste électorale, les femmes font face à des obstacles en matière de participation électorale. Que ce soient les défis de l'accès aux informations et aux connaissances sur les processus de vote (date, lieu, enjeux électoraux, etc.) ou l'accès au bureau de vote pour faire entendre leur voix, ce sont des enjeux toujours présents chez les membres du RECEF. Pour certains États membres du RECEF, les données disponibles sur la participation électorale, ventilées par sexe, démontrent que les femmes votent autant que les hommes, et même parfois plus que les hommes dans certains groupes d'âge. Cependant, partant de la prémisse que les femmes tout comme les hommes ne sont pas des groupes homogènes, des limites à la participation électorale sont bien présentes pour certains sous-groupes de femmes vivant des réalités différentes. Ainsi, il est possible d'affirmer que les barrières à la participation électorale des femmes existent à différents degrés dans tous les États membres du RECEF⁴¹. Il importe donc d'approfondir l'analyse des données pour comprendre les dynamiques en jeu et adapter les stratégies utilisées pour améliorer la situation.

Parmi ces barrières au vote, on note dans certains cas des éléments sociologiques similaires à ceux en lien avec les limites à l'enrôlement des femmes sur les listes électorales, comme le niveau d'éducation de la femme⁴² ou la déscolarisation précoce ainsi que la place des femmes dans l'espace public (jusqu'à l'interdiction de la prise de parole en public dans certains cas, selon ce qui a été relevé dans la consultation des membres du RECEF).

En réponse à ces barrières, bien qu'ils n'aient pas d'emprise directe sur les facteurs sociologiques de la participation électorale, les OGE font des efforts⁴³ pour faciliter l'accès des femmes au vote.

Certains OGE multiplient les modalités d'accès (ex. : bureau de vote dans les refuges dédiés aux femmes) ou ciblent leurs efforts pour des groupes spécifiques de la population ayant un accès plus limité ou dont le taux de participation électorale est plus faible (ex. : les Premières Nations du Canada, les nouveaux arrivants, les personnes à mobilité réduite, etc.). Des initiatives liées à l'information ou à l'éducation sont menées, dont la mise en place de kiosques d'information et la tenue de formations pour outiller les organisations ou les dirigeants communautaires à transmettre les connaissances sur le vote et amorcer les échanges sur ces questions dans leur communauté. Des campagnes de sensibilisation en partenariat avec la société civile et les instances gouvernementales pour favoriser la participation électorale des femmes font aussi partie des stratégies utilisées.

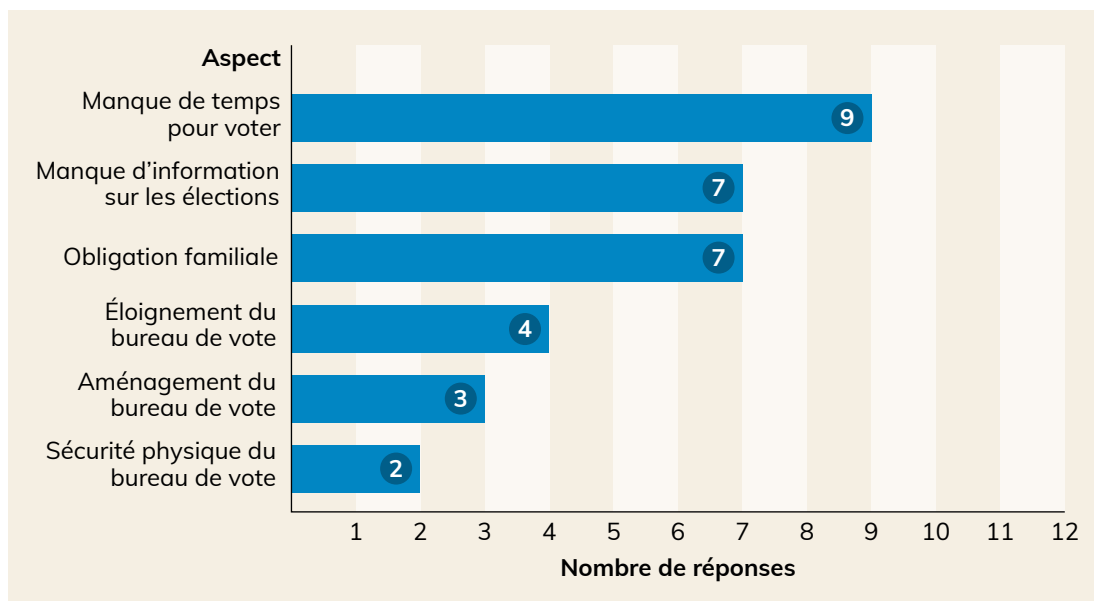
41. Parmi les 12 répondants, 6 soulignent que de telles limites existeraient dans leur État.

42. Selon la Banque mondiale, à l'échelle planétaire, l'écart entre les filles et les garçons dans l'accès à l'éducation a progressé, mais dans les pays à faible revenu cet écart demeure et s'accroît dans les études postsecondaires. Page consultée le 12 juillet 2021 à <https://www.worldbank.org/en/data/datatopics/gender/topics/education>.

43. Sur 12 répondants, 6 affirment ne pas poser de gestes en la matière.

Le graphique ci-dessous illustre la nature des barrières à la participation électorale des femmes, selon les membres du RECEF.

GRAPHIQUE 9 Identifiez quels aspects pourraient défavoriser le vote des femmes dans votre pays (sur 12 réponses)

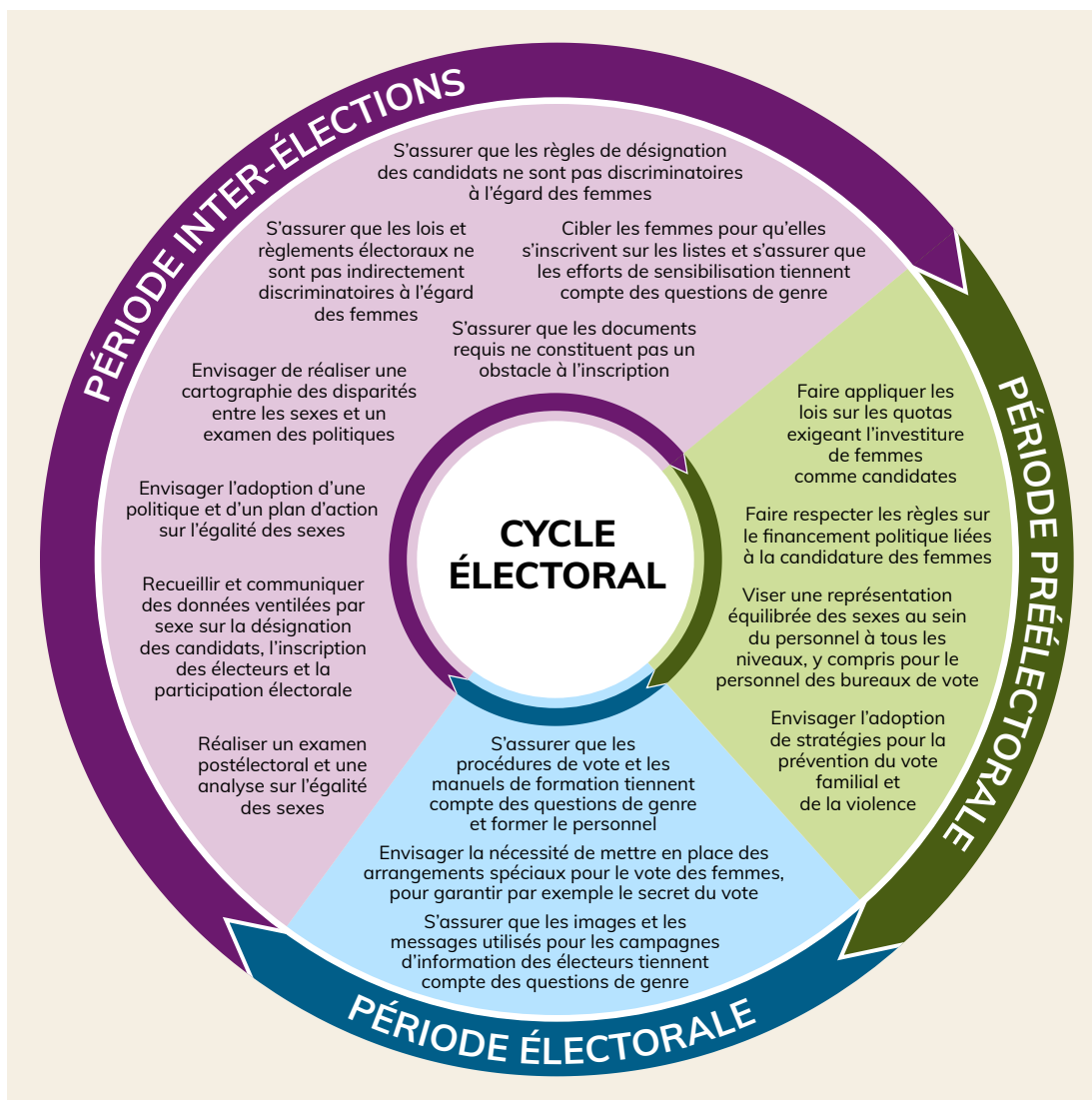


L'OGE sensible au genre dans les étapes du cycle électoral

Dotés d'une responsabilité sociale de promotion de la démocratie et de l'accès aux élections, les OGE peuvent constituer des institutions pilotes en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Bien qu'il ne soit pas l'unique responsable, l'OGE peut jouer un rôle important dans l'ensemble du cycle électoral dans la promotion des droits des femmes.

Les défis de l'enrôlement et de la participation au vote des femmes mentionnés précédemment peuvent être diminués ou évités grâce à une planification de l'OGE tenant compte de ces enjeux sexospécifiques. Ainsi, l'OGE sensible au genre intègre les questions de genre dans la planification de ses activités tout au long du cycle électoral afin de permettre à toutes les parties prenantes de participer pleinement et de contribuer à un processus électoral plus équitable. La notion de l'OGE sensible au genre dans les processus électoraux comprend une série d'actions pouvant être réalisées à chacune des étapes, comme l'illustre le diagramme ci-après.

FIGURE 1 Exemples d'actions pouvant être menées par les OGE pour favoriser l'égalité femme-homme à chaque étape du cycle électoral⁴⁴



Par exemple, en plus des initiatives citées précédemment, les OGE peuvent jouer un rôle pour favoriser une équité entre les partis politiques et favoriser les candidatures paritaires. Étant responsable de l'application de la loi électorale, l'OGE joue un rôle important pour s'assurer qu'elle est respectée, notamment en ce qui concerne les quotas, le financement politique, la sensibilisation des parties prenantes et l'information diffusée de manière équitable à toutes et à tous pour une campagne électorale équitable.

44. ONU Femmes-PNUD, 2015.

Le rôle de l'OGE devient plus complexe lorsque le quota est volontaire. L'OGE peut alors adopter une stratégie sur le long terme en lien avec son rôle d'émettre des avis et des recommandations quant aux réformes électorales, sans oublier lors des phases préélectorale et postélectorale, en sensibilisant les partis politiques sur la représentativité des femmes sur les listes de candidatures.

En matière de communication électorale, l'OGE peut intégrer une perspective de genre dans les différents messages de leur **campagne d'information** auprès des électrices et des électeurs ou auprès d'autres parties prenantes du cycle électoral. Les membres ont été consultés sur la nature de leurs communications. Sur les douze répondants, trois mentionnent que leur communication est sensible au genre avec un message spécifique adressé aux femmes, sept mentionnent que leur communication est sensible au genre sans message spécifique adressé aux femmes, deux mentionnent que leur communication ne tient pas compte du genre dans leur communication et utilise automatiquement la forme masculine.

La communication peut devenir un outil intéressant pour promouvoir les processus électoraux équitables. Par exemple, le fait d'utiliser une facture visuelle incluant une diversité de personnes de tout horizon peut lancer le message que les élections sont pour toutes et tous. Autrement, la déclinaison d'une campagne de communication avec des messages spécifiques peut avoir l'avantage d'interpeller certaines portions de la population parfois moins incluses. Le fait d'intégrer explicitement ces réflexions dans le choix des moyens pour concevoir et mener des campagnes, y compris les lieux où elles sont diffusées ou les moyens utilisés pour le faire, contribue à une éventuelle plus grande inclusion. En somme, l'intégration de la perspective de genre au moment de planifier une campagne de communication peut avoir des effets escomptés positifs.

Le fait de recueillir des **données sur la participation électorale** par sexe, si possible par groupes d'âge et par régions, et sur plusieurs élections, permet de mieux comprendre l'évolution de cette participation⁴⁵. Avec un portrait juste des tendances de l'exercice du droit de vote dans la population, les gestes à poser par l'OGE sont mieux outillés, notamment dans le choix des mesures d'accès au vote ou encore dans les stratégies de promotion de la participation électorale. L'analyse peut être approfondie en tenant compte des différents groupes de la population et des différentes réalités vécues d'un groupe à l'autre. L'analyse peut aussi tenir compte d'autres sous-groupes de la population, comme les femmes autochtones, les groupes ethniques, les nouveaux arrivants ou les personnes vivant avec un handicap, donnant un portrait encore plus juste des réalités électorales. Au-delà de l'analyse, de telles données servent aux autres parties prenantes qui souhaitent mieux cibler et renforcer leurs actions de sensibilisation.

Par ailleurs, le fait d'intégrer une perspective de genre au moment de rédiger un **rapport d'élection**, en étant alimenté par différentes données comme celles de la participation électorale, l'OGE prend conscience des défis et des bons coups d'un processus électoral équitable. Il peut alors mieux formuler des recommandations d'amélioration à mettre de l'avant pour de futurs scrutins. Selon la consultation réalisée auprès des membres du RECEF, neuf répondants sur douze intègrent des éléments liés à l'égalité entre les femmes et

45. Chez les membres du RECEF ayant répondu à la consultation, 7 sur 12 recueillent des données sur la participation électorale ventilées par âge et par sexe.

les hommes dans leur rapport d'élection, dont les statistiques différenciées selon le sexe sur le taux d'inscription aux listes électorales, sur le vote exercé, etc. Encore là, une planification claire des composantes d'un rapport d'élection en ajoutant la perspective de genre de manière transversale permet à l'OGE et aux autres parties prenantes du processus une prise de conscience sur ces aspects centraux au processus électoral équitable.

Ce chapitre illustre la multitude de facteurs ayant des effets sur les processus électoraux équitables et offre des exemples d'actions pouvant être menées par les OGE. Une planification réfléchie avec l'intégration de la perspective de genre à toutes les étapes pourrait diminuer l'effet de certaines dynamiques établies et favoriser une plus grande égalité. Les OGE n'ont pas d'emprise sur tous les facteurs, comme les aspects sociaux et culturels présentés dans ce chapitre, mais possèdent des leviers réalistes sur certains autres aspects.

Pistes d'action pour les OGE sensibles au genre – Processus électoraux

Préélectoral

Planification d'une élection dans une perspective de genre à toutes les étapes, dont :

- Faciliter l'accès à l'enrôlement et au vote ;
- Recueillir de l'information et des statistiques différenciées selon le sexe afin de pouvoir fixer des cibles de parité et suivre l'évolution dans le temps et en rendre compte dans le rapport d'élection.

Le bilan de l'élection permet d'ajuster les actions lors d'un prochain scrutin.

Élections

Éducation civique et campagne d'information et de sensibilisation dans une perspective de genre.

- Sensibiliser les partis politiques et les parties prenantes à l'importance de présenter des femmes candidates.
- Former les femmes candidates.
- Combattre la violence électorale.
- Sensibiliser et agir sur le vote familial et tribal.

Postélectoral

- Évaluer le processus électoral d'un point de vue du genre.
- Proposer des réformes électorales favorisant l'accès des femmes aux différentes phases du processus électoral.
- Effectuer des activités d'éducation civique afin de sensibiliser différentes populations (ex. : jeunes) sur la question de la participation des femmes.
- Renforcer les capacités des autres parties prenantes sur la question du genre (médias, organisations de la société civile).

CHAPITRE 3

Égalité femme-homme au sein des OGE

Les OGE ont un rôle à jouer dans la promotion et la sensibilisation de l'égalité femme-homme au sein de leur État, dans le respect de leurs responsabilités et mission. Comme présenté dans le chapitre précédent, ce rôle se décline dans le cadre de leurs activités externes tout au long du processus électoral. De surcroît, lorsqu'une organisation intègre ces questions au sein de sa structure interne, des effets se font sentir dans le milieu de travail et ont un effet de contagion positif dans la planification de ses activités externes. Les deux sphères sont interreliées : plus un OGE est équitable dans sa structure interne, plus le processus électoral pourrait s'en trouver équitable. En effet :

« Un OGE sensible au genre répond aux besoins et aux intérêts des femmes et des hommes dans ses politiques, dans ses opérations, dans son infrastructure et dans son travail. À l'intérieur d'une organisation, différentes pratiques peuvent être adoptées pour faciliter l'accès des femmes à des postes variés et pour sensibiliser l'ensemble du personnel à la perspective de genre, le tout en vue de créer un environnement de travail égalitaire. Cela va au-delà des engagements en termes de parité dans le personnel, bien que cet aspect soit important⁴⁶ ».

Les OGE désirant devenir « sensibles au genre » doivent intégrer ces questions dans leurs activités de manière transversale et se doter d'un plan d'action claire en la matière pour en assurer un suivi. La mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'égalité ou une politique interne sensible au genre doit tenir compte des dynamiques internes pour assurer l'efficacité de cet engagement : les femmes et les hommes travaillent-ils en collaboration pour atteindre des objectifs d'égalité ? Les OGE nomment-ils une personne responsable de réfléchir et de mettre en action les notions d'égalité dans l'ensemble de leurs activités ? Les femmes se sentent-elles outillées pour prendre leur place dans leur organisation, etc. ?

« Une politique interne de genre est un mécanisme visible qui répond à une préoccupation centrale, à savoir le degré auquel un OGE s'engage explicitement à promouvoir l'égalité entre les sexes dans ses systèmes et processus internes ainsi que dans les processus électoraux⁴⁷. »

46. RECEF, 2019 : 8.

47. IDEA, 2020 : 9.

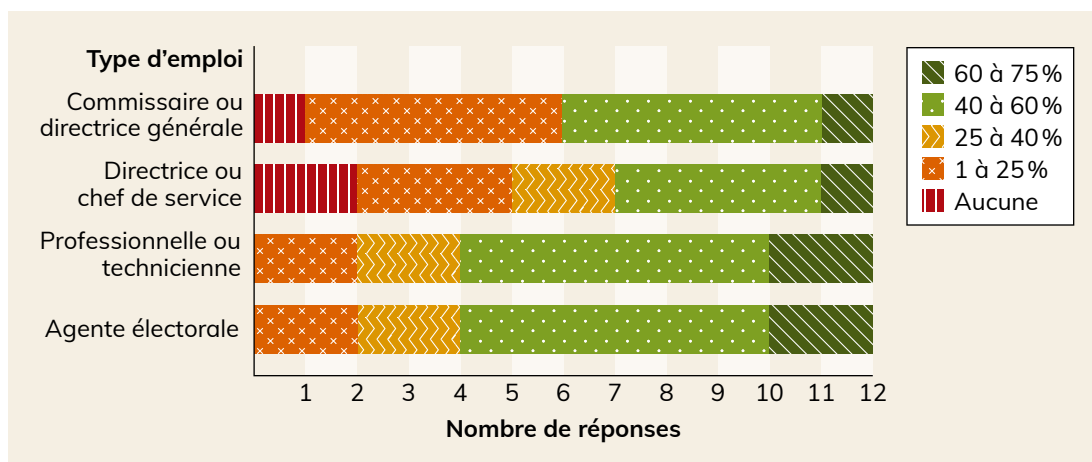
Peu d'informations sont recueillies et consolidées concernant les structures internes des OGE du RECEF et leurs initiatives en matière de genre. La réalité de chaque OGE diffère d'un État à l'autre, et le niveau de réflexion quant à l'intégration du genre dans leur organisation et leurs actions varie. Le questionnaire réalisé auprès d'eux visait à recueillir cette information afin de brosser un portrait de l'état des OGE sensibles au genre dans le RECEF, en plus de cibler des pistes d'action en la matière.

Composition dans les OGE du RECEF et chez les agents électoraux

Une question de base pour comprendre l'organisation interne de l'OGE et sa dynamique interne touche la composition en matière de femmes et d'hommes. En date de mai 2021, 3 femmes étaient à la tête d'une des 32 organisations membres du RECEF. Une recension réalisée par IDEA dans 54 pays africains en 2020 démontre que les femmes composaient 28 % des OGE recensés⁴⁸.

Au-delà de la figure dirigeante des OGE, le graphique suivant donne un indice de la composition par sexe à différents postes chez les membres du RECEF ayant répondu à la consultation.

GRAPHIQUE 10 Quel pourcentage de femmes travaillent au sein de votre organisation, dans ces corps d'emploi ? (sur 12 réponses)



En plus de la structure interne des OGE, la présence de femmes comme agentes électORALES dans la composition des bureaux de vote et dans les démembrements peut avoir des effets positifs sur différentes facettes du processus électoral inclusif. Par exemple, les agentes elles-mêmes bénéficient de leur travail, qui représente une forme d'éducation civique sur les processus électORAUX. Pour les électrices et leur accès au vote, la présence de femmes dans les bureaux de vote peut être bénéfique, voire essentielle : cela peut contribuer à ce que les électrices votent avec plus d'aisance et se sentent en sécurité.

48. IDEA, 2021.

Les données recueillies auprès des membres du RECEF démontrent l'existence d'un certain plafond de verre pour les femmes dans le milieu de la gestion des élections. En effet, alors que la plupart des pays observent une parité de femmes comme agentes électorales ou comme professionnelles ou techniciennes dans les OGE, la représentation des femmes chute dans les postes de directrices ou de chefs de service au sein des commissions électorales. Certaines organisations ne recensent même aucune femme dans des postes de gestion.

Tout comme les arguments en faveur d'une plus grande représentation politique des femmes, la composition interne équilibrée d'une organisation, à tous les niveaux de responsabilité, n'a que des effets positifs sur ses activités, sur ses actions et, ultimement, sur la consolidation d'une démocratie représentative et égalitaire. Une telle organisation sert alors d'exemple et porte un message fort pour une démocratie égalitaire, un message porté différemment par une organisation dont la composition ainsi que ses valeurs intrinsèques ne sont pas représentatives de la diversité de la société dans laquelle elle œuvre.

Conditions de travail sensibles au genre à l'interne des OGE du RECEF

Les conditions de travail au sein d'une organisation réfèrent à la promotion d'un milieu de travail inclusif et à un environnement propice à l'ouverture à la diversité et à l'égalité.

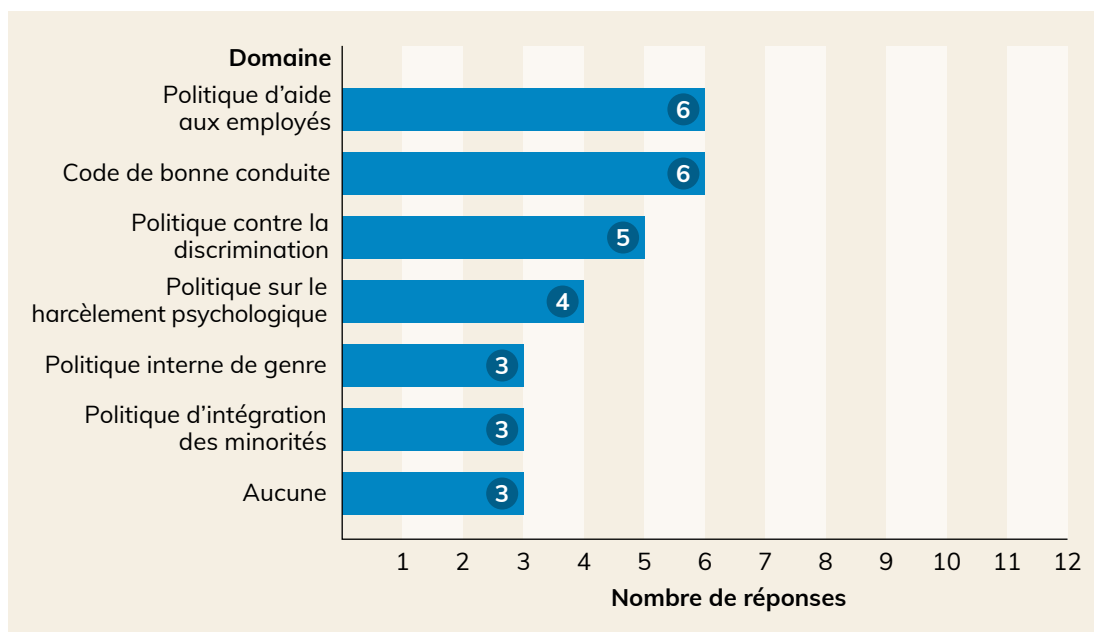
Dans l'ensemble des OGE recensés, quatre sur douze mentionnent intégrer dans leurs pratiques internes des mesures spécifiques pour **favoriser l'embauche de femmes**. En matière de **conditions salariales**, dix répondants mentionnent qu'elles sont les mêmes pour les femmes et les hommes pour un poste équivalent, alors que deux répondent que pour un poste équivalent le salaire pour l'homme serait plus élevé que pour la femme.

Pour favoriser l'accès à des emplois de différents niveaux et le développement des compétences professionnelles, caractéristiques d'un milieu de travail sensible au genre, l'employeur peut offrir des formations. Chez les OGE du RECEF, plusieurs mentionnent travailler sur cet aspect et, pour certains, la formation représente une priorité organisationnelle. Cela permet notamment aux femmes d'accéder à des postes de niveaux supérieurs ou plus étroitement liés à leurs préférences, d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer leur prestation. D'autres offrent plutôt une formation à l'approche des élections aux agents électoraux. Que ce soit en réservant un budget pour la formation et le développement des compétences (en s'assurant de l'accès équitable), de manière ponctuelle ou en établissant des cibles annuelles en matière d'heures ou de jours dédiés, les OGE du RECEF offrent des formations sur une variété de thématiques : communication, gestion de projet et budgétaire, bureautique, technologie de l'information, logistique et finances électorales, prévention et gestion des violences préélectorales et postélectorales, etc.

Promotion du genre au sein des OGE du RECEF

Les OGE peuvent se doter de différentes structures administratives et de politiques pour atteindre les objectifs d'une organisation et d'un processus électoral plus équitables. Que ce soient des codes de conduite pour favoriser un environnement de travail égalitaire ou des politiques, ces documents phares doivent être accompagnés d'une reddition de comptes afin d'en assurer leur efficacité. En matière d'égalité, la politique interne sensible au genre demeure une politique globale permettant d'inclure de manière transversale l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la planification et les actions d'un OGE. Plus englobante, elle permet d'assurer un suivi et une reddition de comptes claire. À ce sujet, International IDEA a rédigé un document pour accompagner les OGE dans l'élaboration d'une telle politique, incluant des objectifs, des indicateurs et toute autre composante à intégrer dans la réflexion interne de l'OGE⁴⁹. L'élaboration d'une politique sensible au genre semble être une pratique moins répandue : 3 des 12 OGE ayant répondu à la consultation se sont dotés d'une telle politique, comme illustré dans le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 11 Dans votre organisation, existe-t-il des politiques dans ces domaines ? (sur 12 réponses)



49. En décembre 2020, le RECEF, en collaboration avec le Centre européen d'appui électoral (ECES), a offert une formation sur l'élaboration d'une politique interne sensible au genre. Par la suite, un atelier d'échange a été organisé pour approfondir les discussions sur cette question. Les rapports issus de ces deux rencontres sont disponibles et permettent d'en connaître plus sur ces enjeux : <https://recef.org/2021/publication-du-rapport-du-seminaire-dechanges-developper-une-politique-interne-du-genre-dans-un-oge-pourquoi-et-comment/> et <https://recef.org/2021/atelier-de-mise-en-commun-dexperiences-terrain-sur-les-organismes-de-gestion-des-elections-sensibles-au-genre/>.

Afin de promouvoir et de sensibiliser le personnel aux questions d'égalité dans les processus électoraux et au sein de leur organisation, les OGE choisissent parfois de désigner une personne dont le rôle est de faire avancer ces questions ou encore de mettre en œuvre la politique sensible au genre. Chez les 12 OGE ayant participé à la consultation du RECEF, 7 ont désigné une personne responsable de s'assurer de l'intégration des questions d'égalité dans la planification et les actions de l'OGE, souvent nommé « point focal genre ».

TABLEAU 3 OGE sensibles au genre : exemples des États membres du RECEF

ÉLECTIONS CANADA
Chez Élections Canada, le « point focal » dirige le service Affaires publiques et Éducation civique et a pour mandat d'aider l'organisation à offrir des services électoraux inclusifs et accessibles à tous les Canadiennes et Canadiens. De plus, ce poste de haut fonctionnaire est responsable de l'équité en matière d'emploi, de diversité et d'inclusion et a pour mandat d'orienter les efforts de l'organisme en ce qui concerne la création d'une main-d'œuvre équitable, diversifiée et inclusive ⁵⁰ .
CENI DU BURKINA FASO
À la CENI du Burkina Faso, il y a une politique de genre depuis 2009, et une « cellule genre » a vu le jour en 2010. En 2020, cette politique a été revue et bonifiée en stratégie nationale de « genre ». Un poste budgétaire pour le genre demeure un des piliers importants de cette stratégie ⁵¹ .
COMMISSION NATIONALE ÉLECTORALE DU CAP-VERT
En juillet 2020, la Commission nationale électorale (CNE) du Cap-Vert s'est dotée d'une politique pour intégrer le genre dans les élections. La CNE se donne comme objectif entre autres d'« intensifier ses efforts, de définir des mesures et de planifier des actions spécifiques pour les citoyens appartenant au sexe qui, selon les statistiques, est sous-représenté dans la participation politique et électorale » (p. 4). La politique comprend notamment des éléments liés à la composition paritaire, à l'environnement de travail et aux partenariats pour mettre de l'avant ces actions ⁵² .

Ce chapitre présente des facettes d'un OGE sensible au genre et un aperçu des initiatives menées par les OGE du RECEF en la matière. Comme c'est le cas pour les processus électoraux et la représentation politique de femmes, les OGE n'ont pas d'emprise sur tous les facteurs, dont les aspects sociaux et culturels qui teintent inévitablement les dynamiques internes. Cependant, ils possèdent des leviers réalistes sur leur organisation interne afin de faire cheminer les questions d'égalité en leur sein.

50. RECEF, 2019.

51. RECEF, 2019.

52. CNE du Cap-Vert, Politique de genre du CNE, 2020. https://recef.org/bibliotheque/?s=genre&ordre_tri=

Pistes d'action pour les OGE sensibles au genre – Interne

Se doter d'une politique interne sensible au genre qui permet notamment :

- d'évaluer la composition, les moyens de fonctionnement de l'OGE d'un point de vue du genre ;
- de mettre en place un comité chargé de concevoir un plan d'action sensible au genre ;
- d'établir des indicateurs institutionnels et constants qui permettront le suivi de l'avancement du plan d'action ;
- de suivre l'évolution de la composition interne et de l'accès des femmes aux différents niveaux des postes et aux formations ;
- de favoriser un environnement de travail propice pour atteindre ces objectifs ;
- d'assurer une planification claire et un suivi sur les objectifs donnés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en nommant un point focal genre ou une équipe dédiée à ces enjeux et responsable de concevoir un plan d'action en la matière.

CONCLUSION

Constats et pistes d'action à envisager

En dressant un portrait général de la situation et des enjeux vécus par les membres du RECEF quant à leur rôle dans la représentation politique des femmes, dans l'ensemble des processus électoraux et dans leur organisation interne, le Forum des femmes du RECEF contribue à enrichir la réflexion sur les pistes d'action pour une stratégie de l'égalité dans les OGE de la Francophonie.

Au-delà des défis présentés, ce document permet de constater que les OGE ont déjà entamé des initiatives en la matière et que, généralement, les questions d'égalité font partie de leurs préoccupations comme organisations. Il met aussi en relief que trop souvent les initiatives, quoique importantes, émanent d'une personne ou d'un petit groupe au sein d'un OGE. Afin qu'elles soient pérennes et efficaces, ces initiatives doivent être enchâssées dans les politiques institutionnelles d'un OGE et intégrer le personnel, à tous les niveaux, animé par une gestion participative engagée dans la démarche.

Par ailleurs, il semble qu'un point de départ essentiel pour contribuer à des processus électoraux plus égalitaires dans la Francophonie consiste dans le travail au sein même des OGE. Des OGE plus équitables dans leur structure interne et qui adoptent un paradigme égalitaire dans l'ensemble de leurs actions mènent inévitablement à des processus électoraux plus égalitaires, ultimement à une représentation politique paritaire. Les OGE n'étant pas les uniques responsables de ces résultats, et n'ayant pas d'emprise directe sur des facteurs sociohistoriques et culturels, ils demeurent pourtant une partie importante de l'équation pour atteindre des démocraties où les femmes sont incluses au même titre que les hommes.

Cet état de situation met en relief le manque de données et d'informations sur les OGE de la Francophonie et la nécessité de mieux déterminer l'ampleur des enjeux et les pistes d'action appropriées. Ce document s'inscrit par ailleurs dans les activités du RECEF pour souligner son 10^e anniversaire et dans le cadre desquelles les membres sont invités à contribuer à un bilan et à se projeter dans le futur afin que le RECEF élabore des plans d'action toujours en adéquation avec les besoins des membres et en collaboration avec eux.

L'un des objectifs du RECEF est de réaliser des activités plus paritaires et d'intégrer une perspective de genre dans les thématiques annuelles abordées dans les séminaires électoraux qu'il organise. De plus, le Forum des femmes du RECEF propose d'atteindre les objectifs du volet « formation » des obstacles précédemment cités, en planifiant des activités qui répondront aux besoins soulevés. En d'autres termes, le Forum des femmes, par le biais d'études et d'ateliers futurs, constituera un moyen idéal pour outiller les femmes leaders au sein de leur organisation et pour inciter les OGE membres à entamer ou à poursuivre leur réflexion comme organisation sensible au genre. Ultimement, les membres pourraient contribuer à développer une stratégie pour la Francophonie en matière d'égalité dans les OGE.

Le présent état des lieux n'est pas exhaustif concernant les enjeux vécus en matière de processus électoraux équitables, mais donne des indices de pistes d'action futures, comme cela a été présenté à la fin des chapitres 2 et 3. Afin de réaliser ce portrait, les membres du RECEF ont été consultés quant aux éléments qu'ils aimeraient aborder dans le cadre des activités du Forum des femmes, et ces éléments sont résumés ci-dessous. La gamme de sujets à traiter dans le cadre du RECEF touche à plusieurs volets des rôles et responsabilités des OGE et du processus électoral.

D'une part, en ce qui concerne les questions d'égalité dans les étapes du processus électoral, les membres du RECEF ont souligné les éléments suivants :

- Sensibilisation des partis politiques sur les questions de genre et encouragement à intégrer plus de femmes dans leurs structures dirigeantes ;
- Positionnement sur les listes des partis politiques ;
- Parité « effective » : au-delà du partage des sièges, le partage effectif du pouvoir entre les femmes et les hommes demeurent un enjeu pour assurer une parité de qualité ou une participation effective ;
- Participation des femmes dans le processus ;
- Influence des traditions et des coutumes africaines sur la participation des femmes ;
- Ensemble des enjeux et des barrières liés au processus électoral, ainsi que leurs solutions ;
- Rôle des femmes dans les consultations électorales et dans les missions d'observation électorale ;
- Mesures discriminatoires positives à prendre pour la promotion de l'inscription des femmes sur la liste électorale, de leur participation au vote et de leur candidature aux élections ;
- Sensibilisation accrue des femmes par des ateliers de formation ;
- Formation des femmes membres des OGE et des candidates aux élections ;
- Stages de partage d'expérience avec d'autres pays ;
- Échanges sur les initiatives des OGE et des bonnes pratiques en la matière afin d'évaluer leur applicabilité à la réalité de chacun.

D'autre part, en ce qui concerne les questions d'égalité dans la gestion interne des OGE, les membres ont souligné les aspects suivants :

- Intégration de l'égalité des genres au sein des OGE ;
- Rôle du point focal ;
- Renforcement de l'équipe responsable des questions de genre, comment faire face au manque d'intérêt, mobilisation de l'ensemble du personnel sur ces questions ;
- Moyens pour mener des projets mobilisateurs pour l'ensemble de l'OGE ;
- Formation et outils pour augmenter l'estime de soi des femmes ;
- Veille sur la répartition des postes de responsabilité au sein des OGE, promotion de la parité à chaque niveau hiérarchique au sein de l'OGE et parmi le personnel électoral afin que les femmes puissent accéder à des postes de responsabilité et participer à des formations ou à des séminaires internationaux ;
- Échanges sur les bonnes pratiques et les enjeux vécus à l'interne de chaque OGE ainsi que sur les solutions proposées en matière d'égalité homme-femme (ex. : formation, sensibilisation, actions concrètes).

Le Forum semble être l'instance appropriée pour réfléchir sur les moyens et les solutions pour mener de front ces enjeux et ces défis et pour constituer une communauté de pratique sur ces thématiques.

La responsabilité demeure ultimement entre les mains des femmes et des hommes, et une alliance entre les deux est nécessaire pour atteindre des résultats concrets en matière de processus électoraux égalitaires et d'OGE sensibles au genre.

RECOMMANDATIONS

En conclusion, en plus des pistes d'action proposées à la fin des chapitres et émises par les membres dans le cadre de la consultation du RECEF, les sept recommandations suivantes sont proposées aux OGE souhaitant contribuer à la consolidation de processus électoraux égalitaires :

- 1 Désigner une personne ou une équipe** au sein de l'OGE dont la responsabilité est d'élaborer un plan d'action inspiré de l'état de la situation interne, y compris l'élaboration d'une politique interne sensible au genre.
- 2 Dresser un portrait de l'état de la situation interne de l'OGE** en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin de déterminer les actions à poser pour devenir un OGE sensible au genre.
- 3 Renforcer les capacités des points focaux genre** afin qu'ils ou elles acquièrent une compréhension uniforme et complète des stratégies de genre existantes afin qu'ils ou elles mettent en œuvre des politiques internes efficaces et durables en la matière au sein de leur OGE respectif.
- 4 Analyser le cadre juridique et institutionnel électoral national dans une perspective de genre** afin de cibler les composantes ayant un effet différencié sur les femmes et les hommes et de proposer des améliorations et des recommandations de réformes pour des processus électoraux égalitaires. Cette analyse peut être réalisée en partenariat avec des organisations nationales et internationales.
- 5 Planifier les élections dans une perspective de genre** en s'assurant que chaque étape et action posée tient compte des questions d'égalité. Cette planification inclut un bilan de l'élection sous la forme d'un rapport sur les leçons tirées et les aspects à améliorer pour le prochain cycle électoral.
- 6 Mettre sur pied une structure de collaboration interinstitutionnelle nationale** durable afin d'appuyer les OGE dans leurs actions en matière d'égalité femme-homme dans les processus électoraux.
- 7 Assurer une participation inclusive, à tous les niveaux, dans les activités du Forum des femmes** du RECEF afin de renforcer les compétences des OGE membres en matière de genre et d'assurer des résultats durables.

Ultimement, le fait de participer activement dans une organisation comme le RECEF, avec son Forum des femmes, permet de demeurer à l'affût des nouveautés et de s'inspirer des bonnes pratiques. Cette communauté de pratique permet aussi de créer des liens, d'entrevoir les collaborations possibles et d'échanger sur les préoccupations et les solutions. Elle contribue à conjuguer les efforts en vue d'assurer la mise en place de processus électoraux égalitaires.

ANNEXES

ANNEXE 1

Explication détaillée de la méthodologie de l'étude des textes

Afin de circonscrire les thèmes contenus dans les 103 ouvrages, une liste de 40 mots-clés a été préalablement produite pour traduire la récurrence de l'usage de mots communs à la totalité des textes. Par nécessité de clarté et après avoir repéré les mots qui convergent vers une même idée, cette liste a été réduite à 21 regroupements qui comportent les mots-clés suivants, par ordre alphabétique :

- Contexte masculin, Jeux de pouvoir, Domination
- Démocratie, Développement (durable, humain)
- Discours vs Réalité
- Éducation, Formation, Compétences, Pratiques professionnelles
- Égalité, Parité, Accès (formation, pouvoir, égalité, débat)
- Enquête terrain, Entrevue, Média
- Environnement toxique, Violence, Stéréotypes
- Faible présence, Marginalisation
- Femmes
- Inclusion, Intégration
- Inégalités, Obstacles, Défis
- Lois, Droits, Quotas
- Mesures, Outils, Mécanismes
- OGE, Administrations électorales
- ONG, ONU
- Parlement, Gouvernement, Politiques, Institutions
- Politiciennes, Candidates, Participation, Représentation
- Processus électoraux, Partis
- Revendication, Mobilisation, Leadership
- Sexes, Genre
- Vote, Élections

Cette liste sera utile pour des activités ultérieures de compilation et d'analyse de nouveaux aspects liés à *L'égalité entre les sexes au sein des processus électoraux et des organismes de gestion des élections dans la Francophonie*. En cela, elle constitue un document de référence évolutif.

ANNEXE 2

Les cinq textes recensés abordant à différents degrés le rôle des OGE en milieu francophone

International IDEA (2016), *A framework for developing internal gender policies for electoral management bodies*. <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/a-framework-for-developing-internal-gender-policies-for-electoral-management-bodies.pdf> (disponible sur demande en français) <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/a-framework-for-developing-internal-gender-policies-for-electoral-management-bodies.pdf>

Ngom, Saliou, Sofianou Moussa, et Abdou Salam Fall (2019), *Cartographie régionale sexospécifique des partis politiques*, Laboratoire de Recherche sur les Transformations Économiques et Sociales (LARTES-IFAN), Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). <https://lartes-ifan.org/cartographie-regionale-sexospécifique-partis-politiques-afrique-oc/>

OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (2020), *Compendium of Good Practices for Advancing Women's Political Participation in the OSCE Region*, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. <https://www.osce.org/odihr/224206>

Madior Fall, Ismaila, Mathias Hounkpe, Adele L. Jinadu, et Pascal Kambale (2017), *Organes de gestion des élections en Afrique de l'Ouest : Une étude comparative de la contribution des commissions électorales au renforcement de la démocratie*, Le Cap, Afrique du Sud : African Minds. <https://openresearchlibrary.org/content/a4067032-41a1-41fd-b9fe-57ac9651b260>

PNUD (2015), *Projet d'appui au cycle électoral 2015 au Burundi*. <https://www.undp.org/content/dam/burundi/docs/Fiches%20projet/UNDP-bi-PACE-2015-PRODOC.pdf?download>

ANNEXE 3

État de situation de la représentation des femmes dans les parlements des États du RECEF

PAYS	DATE	SIÈGES	FEMMES	% DE FEMMES		MODE SCRUTIN	MESURE INCITATIVE
Rwanda	2018	80	49	61,3	+	Proportionnel	Oui
Sénégal	2017	165	71	43,0		Mixte	Oui
Belgique	2019	150	63	42,0		Proportionnel	Oui
Québec	2018	125	52	41,6		Majoritaire	Non
France	2017	577	228	39,5		Majoritaire	Oui
Burundi	2020	123	47	38,2		Proportionnel	Oui
Cameroun	2020	180	61	33,9		Mixte	Oui
Canada	2021	338	105	31,1		Majoritaire	Non
Mali	2020	121	33	27,3		Mixte	Oui
Cap-Vert	2016	72	19	26,4		Proportionnel	Non
Tunisie	2019	217	57	26,3		Proportionnel	Oui
Djibouti	2018	65	17	26,2		Proportionnel	Oui
Niger	2020	166	43	25,9		Mixte	Oui
Moldavie	2019	101	25	24,8		Proportionnel	Oui
Sao Tomé-et-Principe	2020	55	13	23,6		Proportionnel	Oui
Mauritanie	2018	153	31	20,3		Mixte	Oui
Maurice	2019	70	14	20,0		Majoritaire	Non
Togo	2018	91	17	18,7		Proportionnel	Oui
Roumanie	2020	329	61	18,5		Proportionnel	Non
Madagascar	2019	151	27	17,9		Mixte	Non
Comores	2020	24	4	16,7		Majoritaire	Non
Guinée	2020	114	19	16,7		Mixte	Oui
Gabon	2018	142	23	16,2		Majoritaire	Non
Tchad	2011	156	24	15,4		Proportionnel	Non
Guinée-Bissau	2019	102	14	13,7		Proportionnel	Non
Côte d'Ivoire	2021	255	32	12,9		Majoritaire	Non
République démocratique du Congo	2018	500	64	12,8		Mixte	Non
Centrafrique	2021	90	10	11,1		Majoritaire	Non
Bénin	2019	83	7	8,4		Proportionnel	Non
Burkina Faso	2020	127	8	6,3		Proportionnel	Oui
Haïti	2016	119	3	2,5	-	Majoritaire	Oui

Ces données ont été compilées grâce à la base de données Parline, de l'Union interparlementaire : <https://data.ipu.org/fr>.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie des ouvrages utilisés pour la rédaction de ce document

- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), *Institutionnalisation du genre*, 2004.
- Banque mondiale, *Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux*, Page consultée le 12 juillet 2021 à <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS>.
- Élections Québec, *Collection Études électorales, Femme et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, 2014. <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6350.12.pdf>.
- International IDEA, *Women's political participation: Africa Barometre*, 2021. <https://www.idea.int/publications/catalogue/womens-political-participation-africa-barometer-2021>.
- International IDEA – Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, *Cadre d'élaboration de politique interne de genre pour les organes de gestion électorale*, 2020 (édition en anglais 2016).
- International IDEA, *Electoral Management Design: The International IDEA Handbook*, 2006. <https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-international-idea-handbook-2006>.
- Laplante, Simon (Université de Sherbrooke), *Rwanda. Les femmes au cœur du changement*, 2011. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=1048>.
- OCDE, *La place des femmes dans la vie politique locale en Tunisie*, 2018.
- ONU Femmes et Programme des Nations Unies pour le développement, *Processus électoraux inclusifs : Un guide à l'usage des organismes de gestion électorale pour la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes*, 2015. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/7/inclusive-electoral-processes>.
- RECEF, *Rapport d'activité – Lancement du Forum des femmes du RECEF*, 2019. <https://recef.org/wp-content/uploads/Rapport-Rwanda-final.pdf>.

Bibliographie des 103 ouvrages de la revue de la littérature

- Aboubacar, Zakari. « Participation Politique Des Femmes Au Niger : Analyse De La Contribution Du Genre Féminin Dans Le Développement Politique ». *European Scientific Journal, ESJ* 13, n° 16 (30 juin 2017) : 99112. <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n16p99>.
- Achin, Catherine, Alban Jacquemart, Sandrine Lévêque, et Marion Paoletti. « Présidentielle 2017 ». 31 octobre 2018.
- Achin, Catherine, Sandrine Lévêque, Anja Durovic, Eléonore Lépinard, et Amy G. Mazur. « France: Parity Sanctions and Campaign Financing in France: Increased Numbers, Little Concrete Gender Transformation ». In *Gendered Electoral Financing*, Chapitre 2. Routledge, 2019. <https://doi.org/10.4324/9780429284311-2>.
- Adjimehossou, Fulbert. « Emancipation de la femme en politique : L'Udbn fait le diagnostic et lance (...) – Fraternité ». *Fraternité*, 28 septembre 2020, sect. Politique. <https://www.fraternitebj.info/politique/article/emancipation-de-la-femme-en-politique-l-udbn-fait-le-diagnostic-et-lance-le>.
- Akinocho, Hervé. « L'égalité genre au Togo : Progrès et points sombres ». Documents de politique. Afrobarometer, janvier 2019. <https://afrobarometer.org/fr/publications/pp53-legalite-genre-au-togo-progres-et-points-sombres>.
- Alpin Lardies, Carmen, Dominique Dryding, et Carolyn Logan. « Progrès et lacunes : Perceptions et expériences de la parité des genres en Afrique ». Documents de politique. Afrobarometer, novembre 2019. <https://afrobarometer.org/fr/publications/pp61-progres-et-lacunes-perceptions-et-experiences-de-la-parite-des-genres-en-afrique>.
- Association des femmes juristes du Nigeres de Niger. *Guide : Participation des femmes à la politique au Niger*. Madrid : Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), 2016. <http://bibliotecadigital.aecid.es/bibliodig/i18n/consulta/registro.cmd?id=7179>.
- Aswat Nissa. « Nos études (Intégration de l'approche genre au sein de l'Assemblée des représentants du peuple (Tunisie)) ». Aswat Nissa, 23 octobre 2020. <http://www.aswatnissa.org/nos-etudes/>.
- Ballington, Julie, Gabrielle Bardall, Sonia Palmieri, et Kate Sullivan. « Processus électoraux inclusifs : Un guide à l'usage des organismes de gestion électorale pour la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes ». Programme des Nations Unies pour le développement ; ONU Femmes, 2015. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/7/inclusive-electoral-processes>.
- Băluță, Ionela. « (Re)Construire la démocratie sans les femmes. Genre et politique dans la Roumanie postcommuniste ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 41 (10 juin 2015) : 187200. <https://doi.org/10.4000/clio.12428>.
- Baranyi, Stephen, et Hannah Champ. « La Politique d'égalité femmes hommes 2014-2034 en Haïti : l'agentivité féministe, les possibilités institutionnelles et les contraintes récurrentes ». *Recherches féministes* 32, n° 2 (2019) : 11128. <https://doi.org/10.7202/1068342ar>.

- Bardall, Gabrielle. « Canada's Global Role in Promoting Inclusive Governance ». Centre d'études en politiques internationales, 13 juin 2016. <https://www.cips-cepi.ca/event/workshop-on-canadas-contribution-to-strengthening-democracy-abroad/>.
- Bella M'ba, Noella Maryse. « Comprendre l'engagement politique des femmes au Gabon ». Thèse de doctorat, Paris Sciences et Lettres (ComUE), 2018. <http://www.theses.fr/2018PSLEH193>.
- Ben Amar, Nihel. « Women's political participation in Tunisia. » Policy Paper. EUSpring, janvier 2016. <https://www.epc.eu/en/Publications/EUSpring-Womens-political-p~2571f0>.
- Bergen, Patricia Van. « Women Rise to Power in Patriarchal Democracies in the Caribbean: A Three-Part Case Study of Curacao, Guyana and Haiti ». Mémoire de maîtrise, Université de Leiden, Pays-Bas, 2017. <https://studenttheses.universiteitleiden.nl/handle/1887/45828>.
- Bihel, Jasmina, et Khatimah Fathoni. « Women in Mauritian Politics: Consequences of Women's Increased Representation ». Independent thesis Basic level, Université de Borås (Suède), 2015. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:hb:diva-8755>.
- Blackman, Alexandra Domike, et Marlette Jackson. « Gender Stereotypes, Political Leadership, and Voting Behavior in Tunisia ». *Political Behavior*, 11 novembre 2019. <https://doi.org/10.1007/s11109-019-09582-5>.
- Borges, Aleida C., Ragnhild Louise Muriaas, et Vibeke Wang. « Cabo Verde: Legislated Candidate Quotas With Reward for Compliance in Cabo Verde: Victory for No One? » In *Gendered Electoral Financing*, Chapitre 4. Routledge, 2019. <https://doi.org/10.4324/9780429284311-4>.
- Bousquet, Danielle, Réjane Sénac, Marie-Pierre Badre, et Michèle Berthy. « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? » République française. Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2 février 2017. <https://www.iknowpolitics.org/fr/learn/knowledge-resources/report-white-paper/quel-partage-du-pouvoir-entre-les-femmes-et-les-hommes>.
- Brechenmacher, Saskia, et Caroline Hubbard. « Le MPP au Burkina Faso ». Étude de cas. NDI – National Democratic Institute, 23 mars 2020. <https://www.ndi.org/sites/default/files/The%20MPP%20in%20Burkina%20Faso%20-%20French.pdf>.
- Bruggemann, Ashley. « Can Women Leaders in Moldova Make Government More Effective? » *Democracy Speaks* (blog), 14 août 2017. <https://www.democracyspeaks.org/blog/can-women-leaders-moldova-make-government-more-effective>.
- Cakpo, Charles Christian Kotomé. « Les Institutions démocratiques au Bénin : Analyse comparée France Etats-Unis ». Thèse de doctorat, Université de Reims, 2019. [theses.fr. http://www.theses.fr/2019REIMD002](http://www.theses.fr/2019REIMD002).
- Chambers, Victoria, et Clare Cummings. « Building Momentum: Women's empowerment in Tunisia ». Case study report. Women's empowerment. Overseas development institute (ODI), 26 novembre 2015. <https://www.iknowpolitics.org/fr/learn/knowledge-resources/case-study/l%E2%80%99autonomisation-des-femmes-en-tunisie>.
- Cekir, Hafidha. « Les droits des femmes en Tunisie : acquis ou enjeux politiques ? » *Herodote* N° 160-161, n° 1 (2 mai 2016) : 36580.
- Childs, Sarah. « CWP Gender Sensitising Parliaments Guidelines: Standards and a Checklist for Parliamentary Change ». Commonwealth Parliamentary Association, 2020. https://issuu.com/the-parliamentarian/docs/cwp_gender_sensitizing_guidelines.

- Chingwete, Anyway, Samantha Richmond, et Carmen Alpin Lardies. « Le Soutien pour l'égalité des femmes africaines prend de l'ampleur : L'éducation, l'emploi et la participation politique restent inégaux ». Documents de politique. Afrobarometer, 27 mars 2014. <https://afrobarometer.org/fr/publications/pp8-le-soutien-pour-legalite-des-femmes-africaines-prend-de-lampleur-leducation-lemploi>.
- Clayton, Amanda. « Comparative regional patterns in electoral gender quota adoption: a social network approach ». KFG Working Papers. Berlin: Freie Universität Berlin, FB Politik- und Sozialwissenschaften, Otto-Suhr-Institut für Politikwissenschaft Kolleg-Forschergroupe « The Transformative Power of Europe », 2016. <https://www.ssoar.info/ssoar/handle/document/46217>.
- Commonwealth Secretariat. « A Handbook for Gender-Inclusive Elections in Commonwealth Africa ». The Commonwealth, 2018. <https://books.thecommonwealth.org/handbook-gender-inclusive-elections-commonwealth-africa-paperback>.
- Cowper-Coles, Minna. « Women political leaders: the impact of gender on democracy ». Global Institute for Women's Leadership; Westminster Foundation for Democracy, 29 juillet 2020. <https://www.kcl.ac.uk/news/women-political-leaders-key-to-more-equal-and-caring-societies>.
- Dahlum, Sirianne, Moa Olin, et Constanza Sanhueza Petrarca. « Women's Rights and Political Empowerment in Benin, Bolivia, Malawi, and Morocco ». Thematic Report. Varieties of Democracy (V-Dem), janvier 2019. https://www.v-dem.net/media/filer_public/cb/77/cb77474d-d806-4152-9d03-f8a403957012/v-dem_thematic_report_04.pdf.
- De La Durantaye-Guillard, Camille. « The political empowerment of Senegalese women: understanding gender quotas from women's accounts ». Mémoire de maîtrise, Université McGill, 2019. eScholarship@McGill. <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/fj236673z?locale=en>.
- Dembélé, Tambadian. « L'égal accès des femmes et des hommes à la vie politique en France et au Sénégal ». Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2017. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01730918>.
- Devroe, Robin. « A woman's place? An experimental study on the interaction of gender and list-position cues in a system with gender quota ». JOURNAL OF WOMEN POLITICS & POLICY 40, n° 4 (2019) : 52242.
- Dieujuste, Rode-Sindia. « Analyse compréhensive de la faible représentation des femmes dans des postes de décision politique en Haïti ». Mémoire de maîtrise, Université Laval, 2020. corpus.ulaval.ca. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/66713>.
- Dix leçons d'économie et de science politique. La parité et la place des femmes en politique : conférence du 3 février 2017, 2017. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k13215704>.
- « Document final de l'atelier régional sur « La participation, la représentation et la protection des femmes aux processus électoraux dans la région des grands lacs ». Addis Abeba, 2019. <https://ungreatlakes.unmissions.org/fr/latelier-r%C3%A9gional-sur-%C2%ABla-participation-la-repr%C3%A9sentation-et-la-protection-des-femmes-aux-processus>.
- Dodsworth, Susan, et Nic Cheeseman. « Just Add Women? Parliamentary Committees and the health sector in Africa ». Westminster Foundation for Democracy, 1 juin 2019. <https://www.wfd.org/2019/06/01/just-add-women-parliamentary-committees-and-the-health-sector-in-africa/>.
- Doua Goré, Justin. « Appui à la mobilisation et à la participation effective des femmes au processus de la gouvernance locale au Mali : manuel de la participante ». Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa, 2015. <https://www.eisa.org/pubMali.php>.

- Drainville, Amélie. « La parité homme-femme en politique québécoise ». Groupe d'études et de recherches sur l'international et le Québec, 17 janvier 2019. https://cirricq.org/wp-content/uploads/2019/03/002-fiche-parite%CC%81-homme-femme_Ame%CC%81lie-Drainville.pdf.
- Dziedzic, Anna. « From paper to lived reality: gender-responsive constitutional implementation ». Discussion paper. International IDEA, 2016. <https://www.idea.int/publications/catalogue/paper-lived-reality-gender-responsive-constitutional-implementation>.
- Etoka, Salima. « A Spot Under the Baobab Tree: The Gender Parity Law and the Fight for Women's Political Representation in Modern Senegal ». Senior thesis, Trinity College (Hartford, Conn.), 2015. Trinity College Digital Repository. <https://digitalrepository.trincoll.edu/theses/491>.
- European Consultation on Gender Equality, et & Political Empowerment. « Advancing Women's Political Participation ». Community of Democracies, novembre 2016. <https://community-democracies.org/docs/advancing-womens-political-participation-european-consultation/>.
- Eyméoud, Jean-Benoît, et Paul Vertier. « Discrimination de genre et élections locales ». Notes de l'IPP. Institut des politiques publiques, mars 2020. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02515504>.
- Fälldin, Agnes. « Electoral Gender Quotas and Diversity: A Study of the Binominal Parity Vote in French Local Elections ». Mémoire de maîtrise, Université d'Uppsala, Suède, 2017. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:uu:diva-339613>.
- Fonnah, Mariatu. « Chapter 2: Gender and governance ». In SADC Gender Protocol Barometer 2015. Southern Africa Development Community (SADC), 2015. <https://genderlinks.org.za/programme-web-menu/publications/sadc-gender-protocol-barometer-2015-2015-07-16/>.
- Gagnon, Alexandre Couture, Filip Palda, et Katarzyna Sepielak. « Political Parties and Women's Success in Municipal Elections in 2005 in Montérégie and Montréal (Québec, Canada) ». *American Review of Canadian Studies* 49, n° 4 (2 octobre 2019) : 497510. <https://doi.org/10.1080/02722011.2019.1714678>.
- Girard, Guillaume. « 9. Partis, mouvements catégoriels et entrées de femmes en politique au Togo et au Bénin ». In *Voix de la rue ou voie des urnes ? : Mouvements sociaux et partis politiques*, édité par Stéphanie Dechezelles et Simon Luck, 16379. Res publica. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015. <http://books.openedition.org/pur/24921>.
- Grabarek, Malgorzata. « Les femmes au parlement : 1995-2020 – Regard sur 25 ans ». Genève : Union interparlementaire, 2020. <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2020-03/les-femmes-au-parlement-1995-2020-regard-sur-25-ans>.
- Guariso, Andrea, Bert Ingelaere, et Marijke Verpoorten. « When Ethnicity Beats Gender: Quotas and Political Representation in Rwanda and Burundi ». *Development and Change* 49, n° 6 (2018) : 136191. <https://doi.org/10.1111/dech.12451>.
- Hagberg, Sten, et Bintou Koné. « “Si tu leur donnes ma chair ils vont la manger” : Ethnographie comparée des carrières des femmes politiques au Burkina Faso et au Mali ». In *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*, 16377. Uppsala Papers in Africa Studies 4. Uppsala, Suède : Forum for Africa Studies, Uppsala University, 2019. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:uu:diva-366003>.
- He for She. « Kit d'action pour les parlements ». ONU Femmes, 13 février 2020. <https://www.iknowpolitics.org/fr/learn/knowledge-resources/heforshe-action-kit-daction-por-les-parlements>.

- Hughes, Melanie M., Pamela Paxton, Amanda B. Clayton, et Pär Zetterberg. « Global Gender Quota Adoption, Implementation, and Reform ». *Comparative Politics* 51, n° 2 (1^{er} janvier 2019) : 21938. <https://doi.org/10.5129/001041519X15647434969795>.
- International Institute for Democracy and Electoral Assistance. « Taking stock of progress on gender equality using the Global State of Democracy Indices: Twenty-five years since the Beijing World Conference on Women ». *Global state of democracy in focus*. Stockholm: International IDEA, 6 mars 2020. <https://doi.org/10.31752/idea.2020.9>.
- International Republican Institute, et Women's Democracy Network. « Gender-Responsive Policymaking Handbook ». International Republican Institute, 2020. <https://www.iri.org/resource/gender-responsive-handbook-supports-equality-policymaking>.
- Isbell, Thomas, David Jacobs, et Christina Scheller. « Pour les femmes sénégalaises, l'évolution est réelle, quoique variable | Afrobarometer ». *Dispatch. Afrobarometer*, 28 juin 2019. <https://afrobarometer.org/fr/publications/ad305-pour-les-femmes-senegalaises-levolution-est-reelle-quoique-variable>.
- Istasse, Cédric. « Engagement et participation politique des femmes : évolution et effets des règles électorales ». *Les @nalyzes du CRISP en ligne* (blog), 11 septembre 2018. <http://www.crisp.be/2018/09/engagement-participation-politique-femmes-evolution-effets-regles-electorales/>.
- Istasse, Cédric, et David Van Den Abbeel. « Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. L'exemple du scrutin local du 14 octobre 2018 ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 2410-2411, n° 5 (23 mai 2019) : 594.
- Iuras, Natalia. « The role of EMBs in fostering gender parity ». PowerPoint présenté à Regional Conference Gender Equality in Elections Tbilisi, Georgia, July 11-12, 2018, juillet 2018. <https://cesko.ge/res/docs/11.RoleofEMBsinfosteringgenderparity-NataliaIuras,CountryRepresentativeofInternationalIDEA.pdf>.
- Kandawasvika-Nhundu, Rumbidzai. « A framework for developing internal gender policies for electoral management bodies | International IDEA ». International IDEA, 2016. <https://www.idea.int/publications/catalogue/framework-developing-internal-gender-policies-electoral-management-bodies>.
- Kandawasvika-Nhundu, Rumbidzai, Noria Mashumba, Nicholas Matatu, et Therese Pearce Laanela. « Session 4. The inclusiveness of electoral processes ». In *Financing of electoral processes: An investment for inclusive and sustainable democracy: Africa Regional Conference*, Windhoek, Namibia, 7-8 June 2018, 1617. Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2018. <https://doi.org/10.31752/idea.2018.65>.
- Kang, Alice J., et Aili Mari Tripp. « Coalitions Matter: Citizenship, Women, and Quota Adoption in Africa ». *Perspectives on Politics* 16, n° 1 (mars 2018) : 7391. <https://doi.org/10.1017/S1537592717002225>.
- Kchouk, Bilel, et Amel Ben Rhouma. « Gouvernance politique, diversité du genre et transition démocratique : leçons tunisiennes ». *Maghreb – Machrek* N° 240, n° 2 (25 novembre 2019) : 93120.
- Klasen, Stephan, Mary O'Neill, et Alejandra Vargas-Garcia. « Promouvoir l'appui à la démocratie chez les femmes africaines : exposé de politique ». Exposé de politique. Centre de recherches pour le développement international, Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes, 2017. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/handle/10625/56509>.

- Krizsan, Andrea, et Conny Roggeband. « Towards a Conceptual Framework for Struggles over Democracy in Backsliding States: Gender Equality Policy in Central Eastern Europe ». *Politics and Governance* 6, n° 3 (14 septembre 2018) : 90100. <https://doi.org/10.17645/pag.v6i3.1414>.
- Lavoie, Nathalie. « Mémoire AGIR pour une démocratie paritaire! – Groupe Femmes, politique et démocratie ». Groupe Femmes, politique, démocratie, 2015. <https://gfpd.ca/nouvelles/memoire-agir-pour-pour-une-democratie-paritaire/>.
- Le Breton, Michel, Dominique Lepelley, Vincent Merlin, et Nicolas Sauger. « Le scrutin binominal paritaire: un regard d'ingénierie électorale | Cairn.info ». *Revue économique* 68, n° 6 (2017) : 9651004.
- Lekalake, Rorisang, et E. Gyimah-Boadi. « Moins d'engagement, moins d'autonomisation ? La participation politique est à la traîne chez les jeunes d'Afrique ». Documents de politique. Afrobarometer, août 2016. <https://afrobarometer.org/fr/publications/pp34-moins-dengagement-moins-dautonomisation-la-participation-politique-est-la-traine>.
- Lemarié-Saulnier, Catherine. « Étude de l'impact de la réception des cadres médiatiques sur la genrisation de l'évaluation de la performance politique ». Thèse de doctorat, Université Laval, 2018. corpus.ulaval.ca. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/29965>.
- Lépinard, Éléonore. « From breaking the rule to making the rules: the adoption, entrenchment, and diffusion of gender quotas in France ». *Politics, Groups, and Identities* 4, n° 2 (2 avril 2016) : 23145. <https://doi.org/10.1080/21565503.2015.1080616>.
- Locoh, Thérèse, et Monique Meron. « Souad Triki, une féministe pour la démocratie en Tunisie ». *Travail, genre et sociétés* 38, n° 2 (8 novembre 2017) : 525.
- Lucas, Jack, Reed Merrill, Kelly Blidook, Sandra Breux, Laura Conrad, Gabriel Eidelman, Royce Koop, Daniella Marciano, Zack Taylor, et Salomé Vallette. « Women's Municipal Electoral Performance: An Introduction to the Canadian Municipal Elections Database ». *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 19 janvier 2021, 19. <https://doi.org/10.1017/S000842392000102X>.
- Machakanja, Pamela. « Is UNSCR 1325 Empowering African Women to Negotiate Peace? Insights and Policy Options ». APN Briefing Notes. African Peacebuilding Network, juillet 2016. <https://www.ssrc.org/publications/view/is-unscr-1325-empowering-african-women-to-negotiate-peace-insights-and-policy-options/>.
- Madior Fall, Ismaila, Mathias Hounkpe, Adele L. Jinadu, et Pascal Kambale. *Organes de gestion des élections en Afrique de l'Ouest: Une étude comparative de la contribution des commissions électorales au renforcement de la démocratie*. Le Cap, Afrique du Sud: African Minds, 2017. <https://openresearchlibrary.org/content/a4067032-41a1-41fd-b9fe-57ac9651b260>.
- Maillé, Chantal. « Feminist Interventions in Political Representation in the United States and Canada: Training Programs and Legal Quotas ». *European journal of American studies* 10, n° 1 (26 mars 2015). <https://doi.org/10.4000/ejas.10502>.
- Makhunga, Lindiwe Diana. « Elite patriarchal bargaining in post-genocide Rwanda and post-apartheid South Africa: women political elites and post-transition African parliaments ». Thèse de doctorat, Université du Witwatersrand (Afrique du Sud), 2016. wiredspace.wits.ac.za. <http://wiredspace.wits.ac.za/handle/10539/21339>.
- Mazur, Amy G., Éléonore Lépinard, Anja Durovic, Catherine Achin, et Sandrine Lévêque. « Party penalties for parity: less than meets the eye ». *French Politics* 18, n° 1 (1 juin 2020) : 2849. <https://doi.org/10.1057/s41253-020-00111-z>.

- Mechkova, Valeriya. « Women's Participation and Influence as Pillar of Democracy ». Briefing paper. Gothenburg, Suède: Varieties of Democracy (V-Dem), mai 2020. https://www.v-dem.net/media/filer_public/4a/48/4a4818eb-3bf5-4ebb-8c0f-1e0ffdbdfa5b/brief_7.pdf.
- Mousmouti, Maria. « Case study 2: Post-legislative scrutiny of gender-specific legislation ». Westminster Foundation for Democracy, 20 octobre 2020. <https://www.wfd.org/2020/10/20/case-study-2-post-legislative-scrutiny-of-gender-specific-legislation/>.
- Naze, Nelly. « To What Extent Has the Increased Presence of Women in High-Level Political Positions in Africa Impacted the Socio-Political Empowerment of Women? » Major research paper, Université d'Ottawa, 2016. ruor.uottawa.ca. <http://ruor.uottawa.ca/handle/10393/34653>.
- Ndinga, Prudence Laure. « Women representation in parliament in sub-saharan Africa: case study of Rwanda and Kenya ». *Aurum Sosyal Bilimler Dergisi* 4, n° 2 (31 décembre 2019) : 17187.
- Ngom, Saliou, Sofianou Moussa, et Abdou Salam Fall. « Cartographie régionale sexospécifique des partis politiques en Afrique OC ». Rapport régional sur la participation politique des femmes. Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales (LARTES-IFAN) ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), novembre 2019. <https://lartes-ifan.org/cartographie-regionale-sexospecifique-partis-politiques-afrique-oc/>.
- Ohman, Magnus. « Political finance and the equal participation of women in Tunisia: a situation analysis ». International IDEA ; Netherlands Institute for Multiparty Democracy, 2016. <https://www.idea.int/publications/catalogue/political-finance-and-equal-participation-women-tunisia-situation-analysis>.
- Oloa Ndi, Caroline. « Femmes, leadership et développement au Cameroun : Images, perceptions et réalités ». Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 2020. ruor.uottawa.ca. <http://ruor.uottawa.ca/handle/10393/41224>.
- Organization of Arab Electoral Management Bodies. « Chapter 4: Specialized Activities and Events ». In *Annual report 2015-2016*, 4552. Organization of Arab Electoral Management Bodies, 2016. <http://aceproject.org/ero-en/misc/arab-world-annual-report-election-management/view>.
- OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights. « Compendium of Good Practices for Advancing Women's Political Participation in the OSCE Region ». Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 29 octobre 2020. <https://www.osce.org/odihr/224206>.
- Palmieri, Joelle. « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? » *Esquisses : Les Afriques dans le monde*, 20 novembre 2018. <https://elam.hypotheses.org/149>.
- Pettie, Jasmin. « "Lagging Behind": An Examination of Why Women Continue to be So Underrepresented in Canadian Federal Politics ». Major research paper, Université Carleton, 2019. curve.carleton.ca. <https://curve.carleton.ca/6bc6bb8e-7b08-41a9-8924-a735372bccf2>.
- Programme des Nations Unies pour le développement. « Projet d'appui au cycle électoral 2015 (PACE 2015) ». Programme des Nations Unies pour le développement, 2015. <https://www.undp.org/content/dam/burundi/docs/Fiches%20projet/UNDP-bi-PACE-2015-PRODOC.pdf?download>.
- Rakhra, Avninder. « Climbing Parliament's Hill: Examining the Lack of Gender Parity Within Canadian Parliament ». Mémoire de maîtrise, Harvard, 2019. dash.harvard.edu. <https://dash.harvard.edu/handle/1/42004054>.
- Rhouma, Amel Ben, et Bilel Khouk. « L'accès des femmes aux postes de gouvernance en Tunisie ». *Travail, genre et sociétés* 41, n° 1 (26 mars 2019) : 10525.

- Rosenbluth, Frances, Joshua Kalla, et Dawn Teele. « The female political career – Women Political Leaders ». The World Bank ; Women in Parliaments, janvier 2015. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/01/27/the-female-political-career-women-members-of-parliament-still-face-obstacles-to-elected-office>.
- Rouban, Luc. « La féminisation élitiste de l'Assemblée nationale ». The Conversation (blog), 11 juillet 2017. <http://theconversation.com/la-feminisation-elitiste-de-lassemblee-nationale-80769>.
- Rovența-Frumușani, Daniela, et Alexandra Irimescu. « Web 2.0 et la politique au féminin en Roumanie postcommuniste. Éthos féminin et campagnes électorales sur Facebook ». *Communication. Information médias théories pratiques* 35, n° 1 (26 février 2018). <https://doi.org/10.4000/communication.7636>.
- Sidibé, Aïssata Laure G. « Participation politique des femmes : Le NDI outil des femmes leaders des partis politiques ». LeFaso.net, 18 août 2020, sect. Politique. <https://lefaso.net/spip.php?article98772>.
- Théberge-Guyon, Marianne, et Catherine Bourassa-Dansereau. « La place des candidates aux élections municipales dans les médias écrits du Québec : représentations médiatiques différenciées selon le genre ». *French Journal for Media Research*, novembre 2019. <http://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1790>.
- Tøraasen, Marianne. « Gender Parity and the Symbolic Representation of Women in Senegal ». Mémoire de maîtrise, Université de Bergen, Norvège, 2016. bora.uib.no. <https://bora.uib.no/handle/1956/12306>.
- . « Gender parity in Senegal – A continuing struggle ». CMI Insight. Chr. Michelsen Institute, 1 mai 2017. <https://open.cmi.no/cmi-xmlui/handle/11250/2475372>.
- Unesco, Division pour l'égalité des genres. « Counting (on) women in politics: experiences from Morocco & Tunisia ». UNESCO, 2017. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246962?posInSet=1&queryId=ec349142-804d-46df-8236-eeeb67433004>.
- Vecchio, Karen. « Élisiez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne : Rapport du Comité permanent de la condition féminine ». Canada. Chambre des communes, avril 2019. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FEWO/rapport-14/>.
- Wambua, Pauline M. « Weak support and limited participation hinder women's political leadership in North Africa ». Dispatch. Afrobarometer, 27 janvier 2017. <https://afrobarometer.org/fr/publications/ad131-weak-support-and-limited-participation-hinder-womens-political-leadership-north>.
- Women's Democracy Network. « She votes: examining women's participation in elections ». International Republican Institute, 2017. https://www.iri.org/sites/default/files/fields/field_files_attached/resource/shevotes_assessment.pdf.
- Yaméogo, Nawalaguemba Théophile. « Femmes politiques au Burkina Faso et autorité dynamique : une approche vidéographique ». Thèse de doctorat, Université de Montréal, 2017. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/18525>.